PROJET FAMILLES
2019 - 2023

" VIVRE BIEN ET ENSEMBLE AU POINT DU JOUR "

CENTRE SOCIO-CULTUREL DU POINT DU JOUR

10, IMPASSE SECRET - 69005 LYON - 04.78.25.55.89 - POINT-DU-JOUR-CSC.FR

Table des matières

PREAMBULE COMMUN AUX CENTRES SOCIAUX DE LYON 3

PREAMBULE COMMUN AUX 3 CENTRES SOCIAUX DU 5ème ARRONDISSEMENT DE LYON 5

METHODE MISE EN ŒUVRE..... 7

EVALUATION DU PROJET FAMILLES 2015-2019..... 12

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE..... 26

PROJET FAMILLES 2019 -2023 38

RESSOURCES POUR LE PROJET FAMILLES 2019 - 2023 41

EVALUATION DU PROJET FAMILLES 2019 -2023..... 54

SIGLES..... 55

PREAMBULE COMMUN AUX CENTRES SOCIAUX DE LYON

Nos projets sociaux et projets famille revisités pour une nouvelle période d'agrément par la CAF du Rhône, prennent place dans une période de grands bouleversements. Bouleversement politique, signifié notamment par une défiance grandissante envers notre système de représentation politique, et nos institutions, qu'elles soient locales, nationales ou encore européennes. Bouleversement social, où se mêlent souvent comportement individualiste et recherche de nouveaux communs et de nouveaux liens de solidarité. Bouleversement écologique enfin, qui invite l'ensemble des acteurs, notamment publics, à engager des changements de pratiques soutenables d'un point de vue tant social qu'environnemental.

Conscient de ces enjeux [qui s'imposent à tous], nous souhaitons à notre échelle, en tant qu'acteurs identifiés et pleinement ancrés sur la ville de Lyon et dans le territoire métropolitain, y prendre part en accompagnant les habitants dans ces transformations.

Si cette période nous place dans l'incertitude, celle-ci est en même temps propice à un engagement réaffirmé du réseau lyonnais et plus largement du Rhône et de la Métropole pour proposer, innover, [entamer une réflexion approfondie vis-à-vis de leurs moyens de financement] et *in fine* repenser les modèles socio-économiques sur lesquels ils reposent. Notre Fédération, a pour rôle de nous accompagner dans cette recherche qui n'entame évidemment en rien l'utilité sociale dont le réseau a fait preuve jusqu'à présent. Pourtant , se trouvant souvent en tension entre les impératifs du quotidien et le besoin de temps pour faire émerger tout le sens de nos actions, l'étendue des projets menés par les Centres sociaux est souvent trop invisible. Aussi, nous donnons nous comme objectif d'engager un travail de fond pour valoriser ce qui fait la force de nos associations. Parce qu'ils font partis d'un réseau dont les premières pierres, ont été posées il y a 100 ans avec le centre social Laënnec (Lyon 8eme), les centres sociaux ont prouvé leur capacité à s'accorder aux mouvements de l'histoire et à répondre aux évolutions de la société, en accordant toujours une place centrale aux habitants.

Cet ancrage autant historique que territorial – les centres sociaux sont au cœur des quartiers et de leur mutation -, n'a en effet pas empêché les centres d'évoluer dans leur manière de faire et dans leur rapport aux habitants. Bien évidemment toujours au côté des familles, investi dans le cadre de la politique générale réaffirmée par la CNAF, et acteurs chevronnés du développement social local, les centres sociaux ont aujourd'hui pleinement pris la mesure de ne plus seulement « agir pour » mais bien désormais « agir avec ». Les quinze associations lyonnaises qui portent seize agréments centres sociaux comptent 25000 adhésions famille soit plus de 50000 personnes environ de tous âges, inscrivent leur action dans cette dynamique. Animateurs de la vie sociale, les centres sociaux lyonnais, qui ont également intégré au réseau un centre social/ MJC ainsi qu'un EVS, sont tous engagés dans des démarches citoyennes participatives et organisent avec les bénévoles et citoyens volontaires des services supports de notre travail de développement social local (petite enfance, enfance et accueils périscolaires renforcés depuis 2014 ,jeunes, actions familles et séniors) dans le cadre de structures ouvertes à tous et dans un esprit d'accueil inconditionnel. Dans cette optique, de nombreux professionnels du réseau – plus de 160 personnes entre le Rhône et la Métropole – se sont formés en l'espace de six ans à la démarche du *pouvoir d'agir* : aux côtés des centres sociaux les habitants peuvent agir et proposer des réponses aux défis – numériques, solidaires, environnementaux- qui comptent pour eux.

Loin d'être écarté, notre socle fondamental : respect de la dignité humaine, démocratie, et solidarité est réactivé sous ce prisme, et la mobilisation active des professionnels, administrateurs, bénévoles adhérents, et habitants est plus que jamais au cœur de notre projet. C'est dans cet esprit, en accord avec les engagements de coopération pris avec les institutions partenaires, que nous comptons continuer d'agir et de se mobiliser pour construire ensemble une société plus juste.

PREAMBULE COMMUN AUX 3 CENTRES SOCIAUX DU 5ème ARRONDISSEMENT DE LYON

Un arrondissement de l'ouest lyonnais à la géographie particulière, qui va de la Saône, au plateau et aux collines avec des habitats pavillonnaires et des immeubles.

L'enjeu commun : vivre ensemble

Les trois centres sociaux culturels du territoire, de Champvert, du Point du Jour et de Saint Just poursuivent le travail engagé depuis plus de 15 ans pour la promotion des valeurs telles que **la dignité, la solidarité et la démocratie**, sur le 5ème arrondissement de Lyon.

Cette collaboration ancienne est devenue si naturelle qu'au même titre que la prise en compte de nos quartiers respectifs, il n'y a pas de barrière à cette entente naturelle vers la construction de l'enjeu du « bien vivre ensemble ».

Les Centres sociaux et socio-culturels entendent être des foyers d'initiatives portés par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre des projets de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. En travaillant en complémentarité, les 3 Centres Sociaux cherchent ainsi par leurs actions, à réduire les inégalités et les situations d'exclusion sur leurs territoires respectifs afin que jeunes, familles et séniors, prennent leurs places dans la société actuelle et à venir.
De nombreux projets sont nés grâce à la connaissance et à l'échange des professionnels de nos 3 structures. Par exemple :

- les droits de l'enfant avec un temps fort dans le parc de la mairie du 5ème lors de la journée de clôture,
- la collectif pour l'accompagnement à la scolarité dans le 5ème arrondissement,
- les pratiques culturelles, les loisirs avec les sorties familiales co-organisées par les responsables de secteurs des 3 centres sociaux,
- l'apprentissage de la langue française pour lequel nous nous mobilisons dans le cadre de la campagne « Le français pour tous ».

Ces projets démontrent que le travail commun entre les trois structures peut se conduire à des échelles différentes, en restant pertinent et avoir des impacts sociaux positifs. Ce peut être de petits groupes d'habitants sur des actions courtes ou des projets à l'échelle de l'arrondissement.

Depuis le précédent projet, et pour deux des centres, l'impact des ALAE avec plusieurs écoles a fortement modifié le développement des actions vers les familles et les enfants de leur secteur. Ils en tiendront compte dans leurs projets respectifs, tant pour leur nouveau rôle que pour leur impact sur le terrain. La modification des ressources humaines des deux centres a entraîné de nouvelles façons de travailler qu'ils ont eu quelquefois du mal à appréhender, soulignons-le !

Le partenariat traduit également la volonté des administrateurs des 3 centres sociaux de débattre ensemble avec les pouvoirs publics, dans un esprit de coopération et non de compétition.

Cette année leur volonté a été de présenter le lancement des projets « social et familles » de chacun, ensemble à la mairie du 5e arrondissement en présence de tous les représentants de la métropole de Lyon, de la ville de Lyon et de la CAF du Rhône.

Nous constatons que la population du 5ème arrondissement est en expansion depuis 5 ans avec de nombreuses constructions. Elle semble toujours définie par deux typologies extrêmes : une part importante de familles aux ressources moyennes ou aisées et des groupes d'habitats plus défavorisés mais dispersés (La Sarra, le Bastion, Jeunet, Sœur Janin, Ménival, Bellemain).

Le vieillissement de la population est également une réalité sur le 5e. Il est souvent associé à l'isolement et à la perte de liens sociaux. Par nos actions quotidiennes, nous contribuons à apporter des réponses concrètes à ces situations (l'EquipAges en 2016 pour St Just, le projet fil rouge au Point du jour en 2017 et 2018, les tables d'hôtes tous les jeudis et ateliers d'échanges de savoirs et café associatif à Champvert). Mais plus largement, la question de la prise en compte de ces publics, à l'échelle de la ville et des pouvoirs publics nationaux, se pose toujours. Alors que partout, tant dans les villes que dans le monde rural, les institutions, les organisations publiques, les services publics et privés se « virtualisent », les Centres Sociaux laissent leurs portes largement ouvertes pour accueillir, accompagner les familles, leurs enfants, et les séniors afin notamment de prévenir ou de limiter le non recours aux droits. Les centres sociaux de proximité à vocation globale ont et auront besoin de partenaires spécialistes car ils ne peuvent pas tout faire.

De par leur culture, leurs valeurs, ils continueront de participer « au mieux vivre ensemble des populations » de leurs territoires, de façon ambitieuse avec la volonté de contribuer à la cohésion sociale.

En vue de cette présentation de leurs projets 2019- 2023, les 3 Centres Sociaux ont renforcé leurs partenariats pour élaborer cette concertation.

Les Conseils d'administration des centres sociaux
de Champvert, du Point du jour, de Saint-Just

Conformément aux circulaires de la CNAF de 2012 et de 2016 relatives à l'animation globale et à la Charte des centres sociaux et socio-culturels de France, le projet social et le projet familles 2019/2023 ont été élaborés en impliquant l'ensemble des parties prenantes selon différents niveaux de participation :

Information

- Les adhérents de l'association ont été informés depuis l'AG de 2018 et tout au long du processus de sa mise en œuvre. Ainsi, des documents de synthèse (sur le diagnostic ou encore l'évaluation) ont été mis à leur disposition. Les affichages dans le hall ont également permis de rendre visible notre démarche.
- Le Conseil d'administration a été informé tout au long du processus de son avancée, et a validé au fur et à mesure les différentes productions.
- Nos partenaires, aussi bien institutionnels que de terrain, ont été informés de notre démarche de renouvellement du projet social et du projet familles.
- Les versions finales du projet social et du projet familles seront présentées lors de notre AG de mai 2019.

Consultation

- Tout au long du projet 2015/2019, nous avons été à l'écoute des habitants. Ainsi, à chaque réunion du Conseil d'administration un point « écoute habitants » est mis à l'ordre du jour pour permettre aux habitants qui y siègent d'échanger sur ce qu'ils entendent ou constatent sur le territoire. Les professionnels renseignent quant à eux un « cahier d'écoute » qui reprend des situations spécifiques. Elles sont lues et travaillées lors des réunions d'équipe bimensuelles.
- Début 2018, nous avons sondé les habitants par un questionnaire très bref sur l'évolution de leur quartier. Nous leur demandions essentiellement s'ils avaient le sentiment que leur quartier avait évolué depuis 4 ans et si oui en quoi. Une large majorité des 90 personnes qui nous ont répondu indiquent peu d'évolution, et ceux qui en constatent, les relient majoritairement aux nouvelles constructions. Ces réponses nous ont permis de formuler des hypothèses que nous avons testées dans le cadre du diagnostic de territoire.

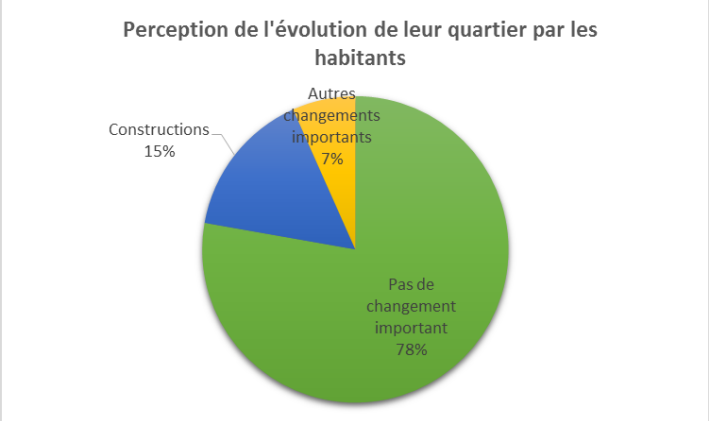

- Des réunions d'échanges ont été organisées avec nos partenaires de terrain. Devant le manque de disponibilités de certains, nous leur avons proposé une contribution par un questionnaire en ligne (via l'outil Askbox). Quatre partenaires nous ont fait part de leurs réponses, en plus de 2 partenaires qui ont participé aux réunions que nous avons proposées par ailleurs.
- Après la phase de diagnostic et d'évaluation, nous avons invité les adhérents du centre socio-culturel ainsi que les habitants à nous faire part de leurs envies d'agir, leurs souhaits, leurs propositions. Chacun-e était invité à les écrire sur des papillons. Nous sommes allés à la rencontre des habitants non adhérents, en dehors de nos locaux, à la bibliothèque ou au marché du Point du jour par exemple. Nous avons également saisi l'opportunité d'une demi-journée de travail avec les intervenants de l'association pour qu'ils puissent également renseigner des papillons. Nous avons recueillis 127 papillons qui ont été analysés par le COPIL. Ils ont été affichés dans le hall tout au long de la démarche de collecte :

Concertation

- Les assemblées générales de 2015 à 2018 ont été l'occasion de rendre compte aux adhérents, aux professionnels et aux partenaires présents de l'évaluation d'une orientation différente chaque année du projet social et du projet familles 2015/2019. Une animation en petits groupes a permis de mettre en débat ces évaluations et de repérer des marges de progrès le cas échéant.
- Une journée entière, le samedi 2 juin 2018, a été consacrée à un travail en petits groupes sur le diagnostic du territoire et l'évaluation du projet social et du projet familles. L'ensemble des adhérents, l'équipe permanente et certains intervenants ont été invités à participer à cette journée, qui a rassemblé une cinquantaine de participants. La journée a été préparée en amont par le « COPIL » qui en avait défini les objectifs et l'organisation. Un document de synthèse a été produit et mis à la disposition des participants. Il est disponible auprès de l'association sur demande.

- Des réunions avec des partenaires de terrain ont permis de partager des analyses sur les enjeux du territoire et nos relations partenariales. Trois rencontres collectives ont été organisées, avec à chaque fois 2 ou 3 acteurs (Centre social et culturel de Champvert, RAM Antenne Janin, Le Valdocco/ La Bibliothèque, les AJD/ Entraide Pierre Valdo, Entraide dans le 5ème, VRAC). Une synthèse a été rédigée pour chacune de ces rencontres et adressée aux participants.
- La préparation de la réunion de lancement avec les centres sociaux de Champvert et de Saint-Just ont nécessité en amont un partage des enjeux repérés par chacune des associations et une priorisation de ceux que nous souhaitions mettre en avant plus particulièrement. Ce travail a nécessité deux séances de travail de 3 heures chacune, les temps de déjeuner ont permis également des échanges plus informels.

Coopération/Engagement/Co-construction/Travail collaboratif

- La démarche a été pilotée par un comité de pilotage (« COPIL ») dont la création et la composition ont été adoptées en CA le 6 février 2018 après une synthèse par une administratrice et par le directeur de la présentation par la CAF lors d'une réunion collective des circulaires Animation de la Vie Sociale de juin 2012 et de mars 2016. Le COPIL était composé de : 2 membres du CA, 2 habitantes, 2 professionnels et le directeur. Il s'est réuni 11 fois entre février 2018 et février 2019. Il a établi la méthode de travail, animé certains temps spécifiques et consolidé les travaux réalisés tout au long de la démarche de renouvellement.
- Administrateurs et professionnels ont imaginé, séparément dans un premier temps, la manière dont ils envisageaient le centre socio-culturel dans 4 ans à partir d'une même question : comment auriez-vous envie que soit le centre socio-culturel du Point du jour en 2023 ? Une réunion conjointe a permis de partager les productions de chacun et de constater de grandes convergences.

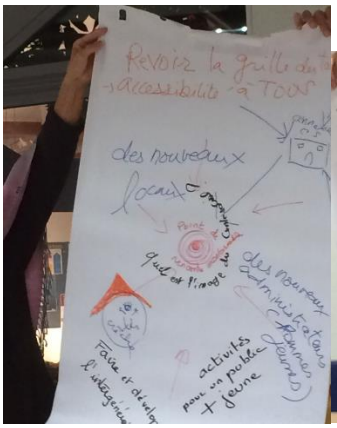

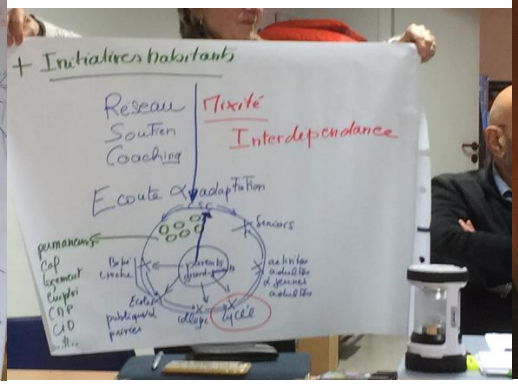

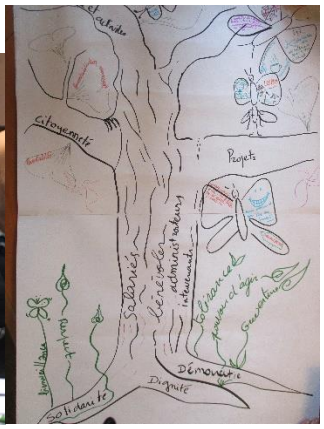

- Les deux débats d'enjeux et la réunion de lancement co-organisée avec les centres sociaux de Champvert et de Saint-Just ont été l'occasion d'échanges sur les enjeux du territoire et/ou de l'association avec nos partenaires institutionnels.
- L'ensemble des documents intermédiaires produits ont été présentés en CA, mis en débat et ont fait l'objet de validation avec des amendements le cas échéant. Le projet social et le projet familles ont été adoptés par le CA lors de sa réunion du 5 mars 2019.

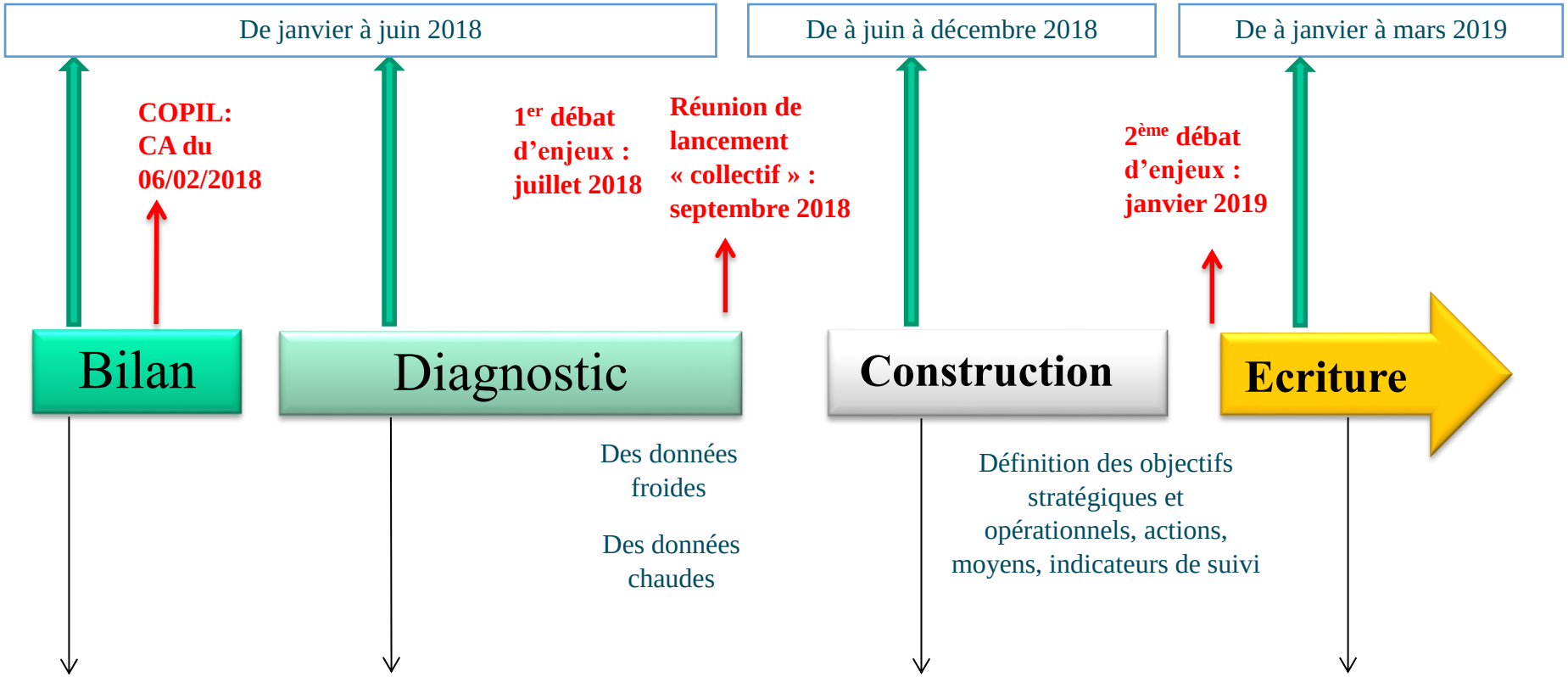
De janvier à juin 2018
De à juin à décembre 2018
De à janvier à mars 2019
COPIL: CA du 06/02/2018
1er débat d'enjeux : juillet 2018
Réunion de lancement « collectif » : septembre 2018
2ème débat d'enjeux : janvier 2019
Bilan
Diagnostic
Construction
Ecriture
Des données froides
Des données chaudes
Définition des objectifs stratégiques et opérationnels, actions, moyens, indicateurs de suivi
Evaluation en continue avec suivi de l'ensemble des indicateurs et 1 temps chaque année en AG
Partage et mise en débat le samedi 2 juin 2018 matin
Ecoute habitants en continu : 1 temps à chaque CA + cahier d'écoute
Recherche de données statistiques
Partage et mise en débat le samedi 2 juin 2018 après-midi
Envies d'agir : les papillons
Rencontre avec des partenaires « opérationnels »
Analyse de l'ensemble des informations recueillies en COPIL
Mise en débat en CA et en réunion d'équipe
Affichage dans le hall
Elaboration des documents

Les rapports annuels du Centre socio-culturel ont été une source importante pour travailler cette évaluation. Ils sont disponibles pour toute personne qui souhaiterait des informations complémentaires sur les actions mentionnées dans cette synthèse.

Méthode d'évaluation

L'évaluation du projet familles 2015-2019 avait été pensée dès son élaboration.

Nous avions prévu le dispositif d'évaluation :

- Définition et renseignement annuel d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs pour chacune des actions. Chacune des 3 orientations est en effet déclinée dans le projet en objectifs opérationnels, qui se déclinent eux-mêmes en actions.
- Analyse et interprétation par un groupe mixte administrateurs-professionnels des indicateurs des actions d'une orientation spécifique chaque année.
- Mise en débat lors de l'AG annuelle de l'évaluation de l'orientation retenue.

Ce dispositif a été effectivement mis en œuvre, et a permis une évaluation en continue de notre projet familles :

- Les professionnels ont renseigné les indicateurs chaque année en début de l'année n pour l'année n-1 dans le cadre de la préparation du rapport annuel.
- Chaque année une commission a travaillé sur l'évaluation d'une orientation en particulier. Ce travail est synthétisé dans le rapport moral annuel.

Cette démarche facilite grandement le travail d'évaluation en fin de projet familles dans la mesure où nous disposons déjà de très nombreuses informations et d'analyses que nous synthétisons et actualisons le cas échéant dans ce document.

Pour cela, nous avons organisé une journée de travail le samedi 2 juin 2018 à laquelle étaient conviés les administrateurs, bénévoles, adhérents, professionnels et partenaires de l'association. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. La matinée a été consacrée à l'évaluation sous la forme d'un World café à partir d'un objectif opérationnel pour chacune des 3 orientations du projet familles. Cette journée a été élaborée et animée par le Comité de pilotage du renouvellement de notre projet.

A l'usage, nous avons constaté que nos indicateurs portant sur la réalisation de nos actions, il n'est pas toujours aisé d'évaluer l'atteinte des objectifs opérationnels et/ou de nos orientations. Par ailleurs, cela représente un grand nombre d'indicateurs : le renseignement des indicateurs de notre projet social et de notre projet familles forme un document de 75 pages. Enfin, certaines actions ont pu être arrêtées pour des raisons valables (l'absence d'indicateurs n'est pas alors un problème) tandis que de nouvelles actions ont pu être créées en cours de projet familles (et n'apparaissent pas nécessairement dans le tableau de suivi des indicateurs). Pour toutes ces raisons, nous préconisons pour notre futur projet social de définir des indicateurs se rapportant à nos objectifs opérationnels plutôt qu'à nos actions. C'est un exercice qui nous semble à priori plus difficile et qui va nécessiter de prévoir un temps

suffisant pour y travailler correctement. Nous prévoyons d'y travailler de janvier à mars 2019 pour déposer notre projet 2019/2023 fin mars à la CAF du Rhône.

Nous constatons que nos indicateurs portent essentiellement sur un critère d'**efficacité** : avons-nous fait ce que nous avions dit que nous ferions ? Cela nous permet d'interroger **l'effet** (qu'est-ce que cela a produit ?) et le cas échéant **la pertinence** (est-ce que cela est venu améliorer la situation de départ ?).

L'évaluation de notre projet familles 2015-2019 porte sur ces 3 critères en particulier. Nous les avons questionnés sur un panel d'actions se rapportant à chacune de nos orientations pour proposer une analyse plus globale et des préconisations.

Orientation n°1 : Favoriser les liens familiaux, sociaux, intergénérationnels et territoriaux

Objectifs opérationnel 1 : Renforcer les liens familiaux et entre les générations	
Action 1 : « Ateliers parents – enfants »	Réalisations Actions ponctuelles (arts plastiques, yoga…) chaque année en période scolaire (systématiquement en lien avec les projets des écoles des groupes scolaires Irène Joliot Curie et des Gémeaux) et sur les temps des vacances scolaires (suite à la décision de l'association de suspendre l'ALSH enfants pour lequel nous avions peu de demandes). Cela demande un fort investissement de l'animatrice dans son lien avec les équipes enseignantes pour inscrire son action dans le cadre des projets d'école. Effets du point de vue de l'objectif opérationnel Les actions rassemblent quasi-systématiquement des enfants et des adultes invités à « faire ensemble ». La taille des groupes favorise véritablement les échanges. L'utilisation de l'espace public, lors de la « Grande lessive » en particulier permet à tous de découvrir les productions des enfants et des adultes. Les effets sur les liens sont plus délicats à valider, si ce n'est par les retours positifs des habitants qui ont plaisir à les découvrir. Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel L'action et ses modalités sont très pertinentes
Action 2 : « Atelier Ecoutez et animez des histoires en famille »	Indicateurs de réalisation • Reconduite de l'action chaque année grâce à un financement annuel dédié. • Des retours positifs des personnes parties prenantes. Effets du point de vue de l'objectif opérationnel Les effets portent sur le développement des capacités que nous observons chez certains enfants. Des parents participent en général activement à l'action. Les liens tissés dans le cadre de l'action favorisent la participation des familles à d'autres actions que nous proposons. Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel L'action est pertinente au regard de l'objectif de renforcement des liens mais contribue également à d'autres objectifs.

Action 3 : « Le temps des parents »	<u>Réalisations</u> • Animation d'ateliers créatifs (notamment dans le cadre de la préparation du Carnaval). • Animations ponctuelles organisés par l'EAJE (fête de fin d'année, spectacle de marionnettes, échanges avec une médiatrice santé). • Action financées annuellement dans le cadre du REAAP. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Ces activités permettent des échanges entre parents, et également entre parents et enfants. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel :</u> L'action contribue bien aux renforcements des liens intrafamiliaux (pour l'EAJE) et/ou intergénérationnels (pour les ateliers créatifs)
Action 4 : « Le printemps des poètes »	<u>Réalisations</u> • Inscription et soutien à la dynamique partenariale sur le territoire. • Participation à des actions portées par des partenaires (« conversations poétiques » à la Bibliothèque, carnaval des écoles…). • Ateliers poésies avec le corps. • Accueil de « pauses poésies » dans les activités du Centre : des enfants des écoles viennent dire des poésies dans certaines activités, en retour des adhérents peuvent partager une pratique avec les enfants. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel :</u> Les « pauses poésies » sont de belle qualité mais ne contribuent pas véritablement à établir un lien intergénérationnel. Il s'agit plutôt d'un moment partagé dont les effets sont difficilement évaluables. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel :</u> L'action ne contribue pas principalement à l'objectif opérationnel, ce qui ne remet pas en cause sa pertinence au regard d'autres objectifs opérationnels. Elle s'inscrit notamment dans un maillage partenarial de nature à soutenir les liens sociaux sur le territoire.
Action 5 : « Les sorties familiales » (dispositif VFS)	<u>Réalisations :</u> • 3 à 4 sorties familiales organisée schaque année. Forte demande des familles. • Programme conjoint établi avec les centres sociaux de Champvert et de Saint-Just. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel :</u> Les retours des familles, via un « livre d'or » sont très positifs. Parents, enfants partagent une journée ensemble, avec d'autres familles. Présence systématique de pères lors des sorties familiales en 2016. Participation ponctuelle de grands parents. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel :</u> L'action est très pertinente au regard de l'objectif de renforcement des liens.

Action 6 : Des actions intergénérationnelles culturelles et/ou festives (Biennale de la danse, Fête des lumières, fête du centre socio-culturel…)	<u>Réalisations</u> • Co-portage du projet lyonnais dans le cadre de l'édition 2016 du défilé de la Biennale de la danse : 500 habitants partie prenantes, des ados jusqu'à des séniors qui ont partagé un projet ensemble. • La déclinaison de la Fête des lumières sur les arrondissements a été suspendue depuis 2015 pour des raisons de sécurité. • Organisation d'une fête annuelle par le Centre. • « Temps vert » organisé annuellement par le Groupe technique Jeunet. • Partenariat entre l'EHPAD L'Etoile du jour et le secteur jeunes du Centre pour la réalisation d'une fresque dans leurs locaux. • Carnaval annuel organisé à partir du Parc de la Mairie. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Ces actions (dont la liste n'est pas exhaustive) rassemblent un public d'âges très différents qui, à ces occasion, partagent un moment, une expérience ensemble. Mais ce sont aussi et surtout les phases de préparation en amont (dans le cadre d'ateliers, de commissions) qui permettent de tisser un vrai lien intergénérationnel. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'action est pertinente du point de vue de l'objectif opérationnel. Pour des raisons notamment de moyens, nous nous acheminons vers des actions de moins grande ampleur mais qui ont peut-être l'avantage de favoriser davantage les liens, les échanges entre habitants de différents âges.
Action 7 : Violences intrafamiliales	<u>Réalisations</u> • Veille et écoute des personnes concernées par ces situations, reprises depuis 2016 en réunion (réunion d'équipe ou réunion dite « booster »). • Création d'un outil d'auto-analyse de la pratique sur des situations qui mettent un-e professionnel-le en difficulté. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Les effets de l'action sont importants pour les professionnels qui sont moins isolés, mais peut-être faibles au regard des situations constatées. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'action mériterait d'être précisée, travaillée avec une fiche action voire une fiche projet. En l'état, il s'agit plus d'une thématique, d'une problématique. Cette problématique fait très directement écho avec l'objectif de renforcement des liens familiaux.
Action 8 : Promotion de l'égalité garçons filles	<u>Réalisations</u> Le projet que nous avons mené dans le cadre de la Quinzaine de l'égalité en 2016 n'a pas rencontré le public que nous escomptions. Cette action n'a pas été renouvelée.

	La question de l'égalité garçons filles est traitée de manière ponctuelle dans le cadre d'autres actions – par exemple « Raconte-moi une histoire » en 2015.
Action 9 : EAJE « Les 3 p'tits points… »	<u>Réalisations</u> • Plus de 60 enfants accueillis chaque saison pour un agrément de 12 places. • Un taux d'occupation de l'ordre de 75%. • Un taux de familles « pauvres » (au sens de la CAF : tarification < 1€) de l'ordre de 70% en 2016 et 2017. • Travail en lien entre la crèche- les familles et la MDMS ou d'autres travailleurs sociaux intervenant dans les familles, concertations sur des situations spécifiques. • Accompagnement ponctuel pour l'adaptation progressive d'un enfant à l'école maternelle. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'EAJE porte prioritairement sur l'accueil du jeune enfant, mais considère également la famille dans sa globalité et accorde une attention particulière à la fonction parentale. L'engagement de 2 bénévoles séniors pour raconter des histoires contribuent au lien intergénérationnel. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'action contribue de manière significative aux liens familiaux, en général et ponctuellement de manière plus importante sur certaines situations.
Action 10 : Séparation Mère - Enfant	<u>Réalisations</u> • Nos locaux ne nous ont pas permis d'accueillir une action collective portée par la MDMS pour accompagner la séparation progressive parents-enfants et soutenir l'inscription de ces derniers à des espaces en dehors de la famille. • En revanche, nous participons depuis janvier 2018 au LAPE « Le jardin des muriers » en mettant à disposition une EJE en qualité d'accueillante. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Le LAPE permet à de jeunes parents de participer avec leurs enfants à un espace collectif de socialisation. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'action devrait être renommée : participation au LAPE du jardin des muriers et porte sur la relation parents – enfants (et pas exclusivement mère – enfants). Cette participation contribue aux liens familiaux.

Ce survol des actions réalisées depuis 4 ans pour favoriser la rencontre et les échanges entre habitants nous permet de dresser les constats suivants :

- La diversité des actions que nous proposons permet de contribuer de manière effective au renforcement des liens familiaux, sociaux, intergénérationnels, territoriaux.
- Ce panorama n'est pas exhaustif : d'autres actions mis au service d'autres objectifs opérationnels répondent également à celui-ci. Inversement certaines actions ne servent pas uniquement ou pas spécifiquement cet objectif d'échanges, de rencontres.
- Nous avons particulièrement bien progressé depuis en matière de **communication** et sommes davantage reconnus en tant que centre socio-culturel, lieu ressource pour les habitants. Mais nous avons encore une marge de progrès significative au vu du nombre d'habitants qui nous disent régulièrement ne pas nous connaitre ou ne pas nous situer géographiquement. Notre localisation (au bout de l'impasse Secret) dans un lien non passant est une véritable difficulté pour être repéré.

<table>
<tr><td colspan="2">Objectif opérationnel 2 : Renforcer les liens entre la famille et l'école et soutenir la réussite scolaire de l'enfant</td></tr>
<tr><td>Action 1 : « Réussir sa scolarité » à l'école élémentaire Curie</td><td><u>Réalisations</u>
• Partenariat avec l'école élémentaire, échange avec les enseignants concernés.
• Accompagnement d'une douzaine d'enfants identifiés par les enseignants (CP, CE1) par des bénévoles.
• Formation des bénévoles dans le cadre du « Collectif Accompagnement scolaire du 5ème ».
• Projet financé annuellement dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire).

<u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u>
Développement des habilités des enfants. Mais nous constatons que certains comportements ou encore des difficultés de concentration nous obligent à bien poser le cadre de l'accompagnement.
Les relations informelles et régulières avec les parents qui viennent chercher leurs enfants permettent d'échanger avec eux, y compris au sujet de l'école.

<u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u>
L'action répond complètement à l'objectif opérationnel. Les effets de notre engagement peuvent toutefois être entravés par des difficultés que des parents rencontrent avec l'école. Certains d'entre eux nous disent faire le choix du privé, parfois à contrecœur.</td></tr>
<tr><td>Action 2 : « Raconte-moi une histoire » : accompagnement à la scolarité à l'école des Gémeaux</td><td><u>Réalisations</u>
• Selon les années : entre 10 et 15 élèves participants à l'action avec un partenariat fort avec l'école et des liens avec les familles.
• Projet financé annuellement dans le cadre du CLAS.

<u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u>
Différentes formes de pédagogie, complémentaires à celle de l'école, sont recherchées chaque année en fonction des besoins et des demandes des enfants.</td></tr>
</table>

	L'animatrice en lien aussi bien avec l'équipe enseignante que des familles favorise la circulation de l'information y compris sur l'école et d'autres actions que nous menons par ailleurs. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'action participe pleinement à l'objectif opérationnel.
Action 3 : Accompagnement scolaire collégien	<u>Réalisations</u> • Partenariat renouvelé et consolidé à l'occasion de la prise de poste d'un nouveau Principal. • Montée en puissance du dispositif qui est passé de 3 collégiens en 2015/2016 à 15 collégiens en 2017/2018. • Accompagnement d'une équipe de bénévoles par un animateur. • Projet financé annuellement dans le cadre du CLAS. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> • Progression scolaires des collégiens accompagnés, avec toutefois une inquiétude de certains bénévoles qui constatent une baisse globale du niveau scolaire depuis quelques années en raison d'une maitrise insuffisante de savoirs de base. • Echanges entre l'animateur et les parents que nous rencontrons pour la plupart ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres structures pour l'accompagnement scolaire collégien. En revanche, cela n'a pas d'effet significatif sur leur relation avec l'institution scolaire. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'action est pertinente du point de vue de la réussite scolaire à laquelle elle contribue.

Nous menons des actions avec les différentes écoles publiques de notre territoire d'action qui contribuent d'une manière significative à la réussite scolaire. Le renouvellement du financement annuel de ces actions dans le cadre du « Contrat Local d'Accompagnement » (CLAS) est en soi un indicateur de la pertinence de ces actions.

Par ailleurs, nous participons au « Programme de Réussite Educative » (PRE) qui a été mis en place à l'initiative de la Direction de l'éducation de la Ville de Lyon et de l'Inspection d'éducation nationale pour proposer un accompagnement concerté à des élèves habitants sur le quartier Sœur Janin et rencontrant des difficultés particulières. Il consiste à identifier les enfants nécessitant cet accompagnement puis à favoriser une mise en lien de tous les acteurs l'accompagnant (y compris les parents) et à proposer, si nécessaire, des soutiens spécifiques supplémentaires. Le PRE a été mis en place dans un premier temps à l'école maternelle François Truffaut puis a été étendu à l'école élémentaire Irène Joliot Curie qui accueille des enfants de Janin. Il aurait vocation à concerner également à l'avenir le Collège Charcot au vu de la carte scolaire. Le PRE traduit la volonté des institutions publiques et des acteurs locaux de proposer des étayages au plus tôt aux enfants qui en ont besoin. Mais, il nous semble que ses effets demeurent encore limités par une certaine incompréhension de certains partenaires sur la philosophie du dispositif et/ou un manque d'engagement (peut-être faute de disponibilité de leur part) dans sa mise en œuvre.

Dans le cadre du PRE, nous mettons en œuvre depuis la rentrée 2017 l'action « Les petits parleurs » à l'école maternelle François Truffaut. L'action consiste en un atelier ludique hebdomadaire pour permettre aux enfants (enfants inscrits en PRE et usagers de la garderie) de pratiquer leurs acquis du temps scolaire sur un temps convivial et confidentiel, rassurant et promouvant la réussite.

Enfin, nous sommes très vigilants, pour l'ensemble de nos actions, à prendre en compte les projets d'établissements et à privilégier une approche territoriale qui mette en lien nos propres actions entre elles et avec celles de nos partenaires. Ces façons de travailler requièrent un fort engagement des professionnels dans les liens partenariaux avec les écoles concernées mais également avec d'autres organisations.

Orientation 2 : Soutenir les projets des habitants et leur pouvoir d'agir sur des enjeux importants pour eux

<table>
<tr><td colspan="2">Objectif opérationnel 1 : Etre à l'écoute des familles, identifier leurs besoins, leurs attentes</td></tr>
<tr><td>Action 1 : Accueil</td><td>Réalisations
• Maintien de plages d'accueil physique et téléphonique de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 tous les jours.
• Maintien d'un engagement bénévole fort à l'accueil : le départ de certains ayant été compensé par l'arrivée d'autres.
• Réaménagement du hall et de la communication mise à disposition.
• Mise en place d'un cahier d'écoute renseigné par les bénévoles : mais il n'est pas renseigner par tous et est insuffisamment exploité.

Effets du point de vue de l'objectif opérationnel
Les plages d'accueil donnent des possibilités importantes aux habitants souhaitant nous contacter. Les sollicitations sont très variables selon les semaines.
Si nous avons des retours positifs des habitants, certaines postures seraient à revoir pour être plus accueillants.
Par ailleurs, malgré nos efforts, certains adhérents se perdent un peu dans l'information mise à disposition.

Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel
L'accueil, et au-delà la fonction d'accueil (portée par chaque bénévole, chaque professionnel) est essentielle dans un centre social. Elle est la première réponse à l'objectif opérationnel.</td></tr>
<tr><td>Action 2 : Ecoute habitants par des habitants et des professionnels</td><td>Réalisations
Animation d'un temps « Ecoute habitants » à chaque CA.
Formation de 7 professionnels (dont 2 ont depuis quitté l'association) à « l'animation d'actions collectives à visée émancipatrice » proposée par l'URACS.
Tenu d'un cahier d'écoute par les professionnels repris en réunion d'équipe.

Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</td></tr>
</table>

	Cette écoute imprègne davantage nos réflexions, nos pratiques, nos projets. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> C'est une action cruciale pour rester en phase avec les enjeux des habitants et réajuster nos actions en continue.

Nous avons particulièrement progressé sur l'écoute habitant en mettant en place des temps ou des outils spécifiques qui permettent de formaliser nos échanges et d'en garder une trace pour ajuster au besoin nos actions, ou interpeller les institutions sur certains sujets qui sont de leur ressort.

Objectif opérationnel 2 : Répondre aux demandes des familles	
Action 1 : « Permanence d'aide aux démarches administratives »	<u>Réalisations</u> • Accueil d'une quinzaine de personnes par an. • Orientation des demandes « urgentes » vers l'écrivain public du Centre social de Saint-Just. • Action expérimentale avec la MJC de Ménival, le Centre social de saint Just, la Bibliothèque du Point du jour sur l'accompagnement sur les démarches administratives en ligne. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'action permet de démêler des situations parfois complexes que rencontrent des familles. Cela demande une écoute et un engagement important de la CESF pour bien entendre ce qui fait problème, y répondre si possible, et/ou orienter si nécessaire les familles vers des partenaires spécialisés. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'action répond pleinement à l'objectif opérationnel. Nous devons prendre de plus en plus en compte la dématérialisation des démarches administratives qui mettent en grande difficulté des familles pour diverses raisons. Nous sommes à leur écoute, en soutien mais devons être également vigilant à ne pas suppléer des services publics.
Action 2 : Orientation vers des partenaires spécialisés (MDR et CMP en particulier)	<u>Réalisations</u> • L'invitation de la Cheffe du service social de la MDMS en réunion d'équipe nous a permis d'être mieux informés sur les missions et modalités de travail de ce service. Une réunion avec les AS n'a pas pu avoir lieu faute de disponibilité de leur part. • Echanges réguliers entre la CESF et la Responsable de la crèche avec les services partenaires (PMI, AS…). • Présence très régulière de la MDMS aux réunions du Collectif Janin. • Absence de la MDMS aux réunions du Groupe technique Jeunet. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Nous ne sommes pas nécessairement informés des suites de l'orientation des familles vers les partenaires spécialisés, et n'avons pas à l'être pour des raisons de confidentialité.

	L'effet pour nous est de pouvoir proposer à des familles une ou des démarches pour lesquelles nous ne sommes pas nous-mêmes compétents. Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel L'action est un levier essentiel pour répondre à des demandes de familles sous réserve de pouvoir l'activer. Ces orientations peuvent être compliquées par le turn-over des partenaires, le non remplacement de certains professionnels ou encore la nécessité d'avoir un lien de confiance pour que la fonction de passerelle entre nous soit opérante.
Action 3 : Accompagnement à la parentalité (en particulier dans le cadre de l'EAJE)	Réalisations • Entretiens individuels par la Responsable de l'EAJE avec tous les parents au minimum au moment de l'inscription de leurs enfants à la crèche. • Organisation d'au moins une action collective par an avec les familles : les parents peuvent échanger avec des professionnels de la crèche et/ou entre eux sur des sujets importants pour eux (informellement ou plus formellement selon l'action organisée). • Ecoute des besoins et des demandes des parents rencontrant des difficultés spécifiques, à leur initiative ou à la nôtre. • Orientation si nécessaire vers d'autres professionnels du Centre (la CESF notamment) et/ou vers des partenaires plus à même de répondre aux difficultés rencontrées. • Organisation de concertations sur certaines situations spécifiques, avec les familles et les institutions l'accompagnant potentiellement Effets du point de vue de l'objectif opérationnel La crèche est un lieu privilégié pour entendre ou constater des difficultés que rencontrent des familles. La plus-value d'une crèche en centre social porte prioritairement sur un accueil de qualité du jeune enfant mais intègre également une approche globale de la famille. Cette dernière a permis d'apporter des réponses très concrètes sur certaines situations, et a minima d'exercer une fonction d'alerte. Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel L'action est très pertinente au regard de l'objectif.

Objectif opérationnel 3 : Accompagner des projets de parents, de familles	
Action 1 : « Les départs en vacances » (dispositif VSF)	Réalisations • Accueil et Accompagnement par la CESF de familles (2 à 4 / an) ayant un projet de départs en vacances et le préciser le cas échéant pour qu'il puisse bénéficier du dispositif VFS de la CAF. Effets du point de vue de l'objectif opérationnel • En moyenne, 1 projet par an bénéficie effectivement du dispositif VFS.

	• Cette action rend compte de notre disponibilité pour accompagner des projets de vacances. • Nous constatons que le dispositif VFS est moins sollicité que par le passé. • La demande de soutien permet à la CESF de rencontrer les parents, de les accompagner. C'est en soi très important, même si le projet ne se concrétise pas. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Cette action répond pleinement à l'objectif d'accompagnement de projets à l'initiative de familles, quand bien même ses effets sont modestes parce qu'elle est peu sollicitée.
Action 2 : Etude de la pertinence et le cas échéant la faisabilité de créer de nouvelles actions à l'initiative du centre socio-culturel : lieu d'accueil parents enfants, université de parents et de grands parents	<u>Réalisations</u> • En 2017, un nouveau projet a vu le jour autour des enfants à besoin particulier. Nous avons mis en place une expérimentation sur une co- animation avec une enseignante pour donner la place à ceux qui s'expriment peu ou ceux qui sont stigmatisés dans l'objectif de valoriser ces enfants. • Temps des parents périodiques à la rentrée 2017avec le directeur de l'école Irène Joliot Curie pour échanger avec les parents sur des thématiques définis avec eux. • En 2016, des parents d'élèves nous ont sollicités pour mettre en place des cours d'anglais pour leurs enfants qui n'étaient pas inscrits sur les ALAE. Nous n'avons pas mis en place nous-même l'activité, mais nous les avons accompagnés à préciser leur projet et à mobiliser les moyens nécessaires (intervenant, salle). L'activité s'est prolongée sur deux années scolaires. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Les 2 actions répondent à des besoins et des demandes des familles, mais également des équipes enseignantes avec lesquelles nous travaillons. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Pour autant, elles ne sont pas véritablement des projets de familles. Elles répondent peut-être davantage à d'autres objectifs opérationnels.
Action 3 : Formalisation et expérimentation d'un dispositif qui permette aux familles de solliciter un accompagnement à l'élaboration et/ou la mise en œuvre de projets	<u>Réalisations</u> Accompagnement d'un groupe de parents souhaitant mettre en place les vendredis après-midis des cours d'anglais pour les enfants scolarisés à l'école Irène Joliot Curie <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Le centre s'est vraiment positionné en accompagnement, soutenant uniquement sur des aspects convenus initialement avec les parents, avec l'intention d'intervenir le moins possible. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u>

	Cette écoute par l'animatrice d'une envie des parents puis la formalisation d'un cadre de collaboration répond complètement à l'objectif opérationnel.

Nous constatons **un engagement réel sur cette deuxième orientation**, à travers une mobilisation importante des professionnels et des bénévoles dans l'écoute des habitants et l'accompagnement des projets. Plus spécifiquement :

- Nous sommes **de plus en plus attentifs et vigilants dans l'écoute** des habitants. Ainsi, un cahier d'écoute a été mis en place auprès des professionnels. Par ailleurs, lors de chaque Conseil d'Administration, un temps systématique est dédié aux informations que les administrateurs repèrent ou entendent en tant qu'habitants.

- Nous continuons à être *très engagés dans la participation des habitants aux actions que nous organisons*. Cela reste un point fort de notre association. Parmi les exemples les plus significatifs, on peut citer les réalisations du groupe « Fil en scène » dans le cadre du co-portage du défilé de la Biennale de la Danse ou encore l'engagement bénévole au sein des activités et à l'accueil.

- Si nous sommes très efficaces à soutenir les projets dont nous sommes à l'initiative, nous constatons en revanche que **nous pouvons encore améliorer notre accompagnement des projets organisés par des habitants, à leur initiative**. Nous y travaillons : les projets vacances, les cours d'anglais organisés à l'initiative de parents en sont des exemples. Néanmoins, nous ne sommes pas encore bien repérés par les habitants comme un lieu où ils peuvent venir élaborer des projets à leur initiative, répondant à leurs préoccupations. A nous de leur faire connaître cet aspect des missions du Centre.

<u>Orientation 3 : Favoriser un processus de décision participatif, en interne et sur le territoire</u>

Objectif opérationnel 1 : Suivre et actualiser le projet famille du centre socio-culturel du Point du Jour	
Action 1 : Travail en commissions	<u>Réalisations</u> Réunions régulières de 4 à 5 commissions qui ont chacune fait des propositions, validées en CA le cas échéant, ou menées des actions. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel :</u> La définition d'une méthode de travail en 2016 a favorisé la concertation au sein des commissions, l'articulation avec les autres instances et la proposition d'actions. Chaque année, une commission a porté un regard évaluatif sur l'une des 3 orientations de notre projet familles pour mettre en débat lors de notre AG annuel des constats, des appréciations, des questions spécifiques. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel :</u> Le travail en commission permet une plus grande collégialité et une plus grande démocratie au sein de l'association en permettant à des personnes non membres du CA de prendre part à des sujets importants pour elles.

Objectif opérationnel 2 : Assurer une fonction de médiation entre les parents et les institutions	
Action 1 : Accueil/ écoute/ échanges au sein des écoles maternelles, voire élémentaires.	<u>Réalisations</u> • Organisation de temps d'accueil réguliers dans les écoles maternelles et élémentaires des groupes scolaires Irène Joliot Curie et des Gémeaux, en présence ponctuellement des directions. • Grande disponibilité de l'animatrice pour rencontrer les parents d'une part et les équipes enseignantes d'autre part, dans des cadres formels ou informels. • Information des parents à la rentrée 2014 du changement des rythmes scolaires, particulièrement dans les 2 écoles maternelles où nous avons géré un ALAE pendant 1 an. • Séance de travail avec des parents d'élèves de l'école Curie nous sollicitant pour organiser une forme de médiation avec l'école au sujet notamment de violences. L'ensemble des acteurs concernés n'ayant pas validé cette proposition, cette médiation n'a pas pu se mettre en place. • Organisation de concertations ponctuelles pour accompagner le passage d'enfants de la crèche à la maternelle. • Participation au « Programme de réussite éducative » (PRE). <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Une meilleure information des parents, des familles sur l'école, ses projets, son organisation. Une mise en lien des acteurs sur des situations spécifiques, complexes. Une interpellation des élus sur les situations de violence dont nous font part des parents (notamment lors du débat d'enjeux) après avoir constaté une récurrence dans le cahier d'écoute renseigné par les professionnels. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'action répond pleinement à l'objectif opérationnel.

L'analyse de ce tableau montre que depuis 2015, nous avons bien avancé sur chacun des objectifs énoncés pour ce troisième grand axe de notre projet :

- Au niveau des familles, l'objectif est remarquablement bien rempli, avec de nombreux et réguliers temps d'échange organisés par le Centre entre les familles et les écoles Irène Joliot Curie, Truffaut, Gémeaux, ainsi que le collège Charcot. Le Centre entretient également une présence régulière et nourrie auprès des équipes enseignantes.

- Il est à noter qu'une telle posture de médiation suppose l'adhésion des différentes parties concernées. Ainsi, nous n'avons pas pu mettre en place une rencontre pour laquelle nous ont sollicité des parents d'élèves avec une école du quartier, cette dernière ayant privilégié une autre démarche que celle que nous proposions.

En conclusion

Le suivi-évaluation de notre projet social en continu a permis de **le faire vivre sur la durée de l'agrément** en l'ajustant si nécessaire, en mettant régulièrement en débat nos orientations. Il était pertinent de **définir un dispositif d'évaluation dès son élaboration**.

Sur la forme, nous constatons que notre projet 2015/2019 définit des indicateurs qui portent sur les actions et non sur les objectifs opérationnels. Cela n'est pas complètement pertinent dans la mesure où certaines actions peuvent servir en réalité plusieurs objectifs opérationnels mais surtout parce que certaines actions peuvent être arrêtées en cours de projet ou inversement d'autres créées. Aussi, nous préconisons **la définition d'indicateurs se rapportant à nos objectifs opérationnels pour notre futur projet**.

Sur le contenu,

1. Nous avons continué à être vigilants depuis 2015 à soutenir les liens familiaux, intergénérationnels, sociaux et territoriaux par une diversité d'actions (orientation 1). Nous avons également accompagné à la scolarité des enfants des écoles primaires publiques et renforcer notre partenariat avec le Collège Charcot. Nous conservons une marge de progrès sur les situations de violences intrafamiliales sur lesquelles nous sommes interpellés ponctuellement. C'est une problématique que nous avions mise en avant dans notre projet familles 2015/2019. Nous avons progressé dans nos capacités d'écoute et d'analyse mais demeurons parfois démunis face à certaines situations.
2. Nous sommes restés très à l'écoute des familles, des parents et avons été disponibles pour adapter en conséquence nos actions (par exemple, l'arrêt de notre ALSH enfant, remplacé par des ateliers parents/enfants ou encore le développement de nouvelles actions) ou soutenir ponctuellement des actions à leur initiative. (orientation 2). Pour autant cette fonction ressource que nous pouvons être (pour les habitants, pour les acteurs locaux) n'est pas encore bien repérée. Loin de nous démotiver, cela nous encourage à poursuivre notre engagement pour que le centre socio-culturel soit perçu et vécu comme un « **foyer d'initiatives habitants** ». Ce sont certainement les familles que nous aurons accompagnées qui seront les meilleurs ambassadeurs pour donner à voir ce foyer d'initiatives. Cela demande du temps.
3. Nous privilégions un ancrage territorial et une mise en réseau des acteurs locaux pour répondre au mieux aux demandes des familles et favoriser des concertations. Cela passe par une grande disponibilité reconnue par nos partenaires pour être dans une posture d'écoute et de mise en lien. Cette dernière peut toutefois être entravée par des tensions que nous observons dans certaines écoles.

Sources d'information

Ce diagnostic a été établi à partir de 2 types de données :

- Des données « chaudes » : des propos d'habitants (remarques, émotions, propositions, questionnements…) que nous conservons dans :
  - le cahier d'écoute renseigné par les professionnels depuis 2016,
  - dans les procès-verbaux de CA pour rendre compte du point systématique consacré à l'écoute habitants à chaque réunion,
  - les synthèses des enquêtes écoute habitants commanditées par la Ville de Lyon pour les quartiers Janin et Jeunet (réalisées en 2015 et 2016).
- Des données « froides » : essentiellement des statistiques disponibles en particulier sur les sites vlko.fr, de la CAF, de l'INSEE ainsi que des documents définissant les orientations de nos principaux partenaires institutionnels (schéma métropolitain des solidarités, PLUH, Schéma départemental de l'animation de la vie sociale, projet de territoire Janin/Jeunet/Ménival).

Nous nous sommes heurtés à deux difficultés dans l'analyse des données statistiques :

- Une majorité des données datent de 2014 ou 2015 ; les plus récentes sont celles de la CAF mais elles portent sur les allocataires et pas sur l'ensemble de la population.
- Les données sont quasiment toutes établies sur le niveau géographique des IRIS (une unité statistique de l'INSEE) alors que nous savons qu'il existe une très forte hétérogénéité au sein de cette unité géographique sur notre territoire. C'est certainement l'une des caractéristiques de notre territoire. Nous pouvons retrouver cette hétérogénéité y compris au sein d'une même rue : ainsi, rue des Granges, de l'habitat social et des résidences privées relativement onéreuses se côtoient. Les seules données infra-IRIS dont nous disposons portent sur les quartiers Janin, Jeunet et Ménival parce qu'ils relèvent de la politique de la ville (quartier en politique de la ville ou en veille active) et font à ce titre l'objet d'un suivi particulier.

Plus fondamentalement, dans l'établissement de ce diagnostic, nous nous sommes beaucoup interrogés sur la notion de quartier. Nous constatons que l'appellation « quartier » est utilisé essentiellement pour des territoires réputés être difficiles (Janin, Jeunet, Ménival) : cela met l'accent quasi exclusivement sur les problèmes au détriment des richesses et des ressources qui existent également sur ces territoires. Par ailleurs, nous parlions par le passé du « quartier des Poncettes », ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ces changements sémantiques ne nous semblent pas neutres du tout. Enfin, nous observons une ambiguïté lorsque nous nous référons au « Point du jour » : pour certains, il s'agit globalement du plateau du 5ème, pour d'autres il s'agit quasi exclusivement de la place Bénédict Teissier. Il y aurait de notre point de vue une importance à réhabiliter la notion de « quartier », compris ici comme un lieu de vie comprenant des commerces et auxquels les habitants s'identifient. Faute de commerce, il s'agirait plutôt d'une résidence. Nous reprendrons toutefois dans ce document les usages en vigueur en nous référant aux « quartier Janin » et « quartier Jeunet ».

En termes de méthode, après avoir rappelé le territoire du Centre socio-culturel, nous avons formulé des hypothèses à partir des données chaudes que nous avons ensuite chercher à vérifier à partir des données froides. Nous avons travaillé les hypothèses le samedi 2 juin 2018 lors d'une journée qui a rassemblé une cinquantaine de personnes (adhérents, administrateurs, bénévoles, professionnels, partenaires).

Territoire du Centre socio-culturel

Le territoire d'action ou d'intervention du Centre socio-culturel, c'est-à-dire celui sur lequel l'association intervient physiquement comprend :

- Le Point du jour, siège de l'association.
- Le quartier Janin (quartier en politique de la Ville) où l'association dispose d'une annexe (« L'espace 33 ») qu'elle partage avec d'autres acteurs locaux.
- Le quartier Jeunet (quartier en veille active) où l'association dispose d'un jardin et d'un local mis à disposition par Grand Lyon Habitat.

Son territoire d'influence est globalement le plateau du 5ème arrondissement.

L'association accueille par ailleurs et de manière minoritaire des habitants de Sainte-Foy-Lès-Lyon, Tassin, La Mulatière.

Nous travaillons notamment en partenariat avec les 2 autres centres sociaux intervenant dans le 5ème arrondissement de Lyon (Champvert, Saint-Just) en menant régulièrement des actions conjointes (notamment avec le CSC Champvert sur le quartier Janin) mais également en veillant à une certaine répartition du territoire :

Zones d'intervention des Centres Sociaux sur le 5ème arrondissement

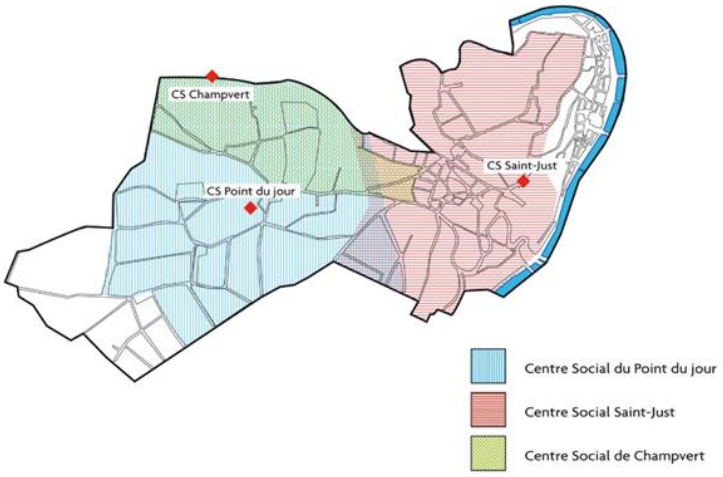

Nous travaillons également en partenariat avec la MJC de Saint-Just et la MJC de Ménival.

La population de notre territoire est de l'ordre de 25 000 habitants :

Champvert Mairie	2951
Les Castors-Les Granges	2686
Alberic Pont	2301
Les Battieres	2805
Menival	3219
Pierre Valdo	1899
La Plaine Charcot	2888
Joliot Curie-Les Acqueducs	3129
Point-du-Jour	1980
La Garde	1753
TOTAL	25609

Population des IRIS (INSEE, données 2014)

Hypothèses

Hypothèse 1 : Il existe globalement sur le plateau du 5ème arrondissement une forte mixité mais qui peut être faible dans certaines parties de ce territoire (qui peuvent correspondre à celui d'un IRIS ou d'une partie d'un IRIS).

Nous entendons par exemple :

- De la part d'habitants de Janin ou Jeunet : « Le Point du Jour (dans sa version restrictive), ce n'est pas pour moi » : soit parce que les commerces y sont trop chers, soit parce qu'ils ne s'y sentent pas les bienvenus.
- De la part d'habitants résidents sur le quartier du Point du Jour : « Je ne sais pas où est Jeunet ».
- Lorsque nous avons délocalisé notre activité Kung Fu à Janin en raison de travaux à l'école Irène Joliot Curie, des habitants nous ont dit leur inquiétude pour leurs enfants parce que le quartier ne serait pas sécure.
- Un élu local nous dit lors du Débat d'enjeux du 5 juillet que des habitants sollicitent régulièrement l'arrêt du marché des forains place, Bénédict Teissier, le vendredi matin parce que cela fait venir «une population différente » de celle de leur quartier.

La récurrence de ce type de propos nous interpelle et nous laisse penser que notre territoire serait composé de quartiers très « clivés » entre eux, avec des caractéristiques spécifiques, alors qu'existerait globalement une mixité sur le plateau du 5ème arrondissement.

Par mixité, nous entendons : une mixité du point de vue des revenus, des catégories socio-professionnelles de l'âge ou encore de la durée de présence en France.

La présence de crèches, d'écoles publiques et privées témoignent de la présence de familles, celle de cités universitaires (Saint-Just, Ménival) d'étudiant-e-s et celle d'EHPAD de personnes âgées.

L'ancienneté des données statistiques consultées sur les sites de l'INSEE et vlko.fr ainsi que l'hétérogénéité au sein d'une même IRIS demande une certaine prudence dans leur analyse et leur interprétation. Ainsi, des situations très contrastées peuvent exister y compris au sein d'une même rue : des propriétés de standing et de l'habitat social cohabitent ainsi rue des Granges, dans une forme de « côte à côte » sans nécessairement que les habitants se rencontrent. Ce constat d'une **mixité sans rencontre** est l'une des caractéristiques de notre territoire.

L'analyse réalisée dans le cadre de notre projet 2015/2019 demeure d'actualité.

Nom de l'IRIS et Ex-CUCS	Revenus bas et inégalités	Difficultés sociales	Familles monopar entales	Allocataires isolés	Taux de personnes âgées + 80ans	Familles nom--breuses	Taux de +15 ans sans diplôme	Public jeune
CHAMPVERT MAIRIE (Sœur Janin)	Revenus les plus bas et fortes inégalités	Ressortent fortement	Taux le plus élevé	Taux assez important				11-17 ans
LES CASTORS-LES GRANGES				Taux important			Fort taux de diplômés supérieur	
ALBERIC PONT			Taux assez important				Fort taux de diplômés supérieur	
LES BATTIERES								0-10ans 18-25 ans
MENIVAL (Ménival)	Revenus les plus bas et fortes inégalités		Taux important				Taux important	0-10ans 18-25 ans
PIERRE VALDO (Jeunet)	Revenus les plus bas et fortes inégalités	Ressortent également mais < Champvert	Taux assez important	Taux assez important	Taux assez important		Taux important	11-17 ans 18-25 ans
LA PLAINE CHARCOT						Taux important		0-10 ans 11-17 ans
JOLIOT CURIE-LES ACQUEDUCS			Taux important				Taux important	
POINT-DU-JOUR	Des revenus élevés et +homogènes			Taux important	Taux important	Taux assez important		
LA GARDE	Des revenus élevés et + homogènes						Fort taux de diplômés supérieur	

Ce tableau confirme que notre territoire est très hétérogène composés de quartiers ayant des caractéristiques différentes les uns des autres.

Hypothèse 2 : Les nouvelles constructions sur notre territoire vont modifier sa démographie

Début 2018, nous avons mené une enquête auprès des habitants (très majoritairement adhérents de l'association) sur la perception de l'évolution de leur quartier depuis 4 ans :

> 90 personnes ont répondu à ce questionnaire. Pour 70 d'entre elles, il n'y a pas eu de changements importants. 14 des 20 personnes qui notent des changements importants relient ceux-ci aux constructions d'immeubles.

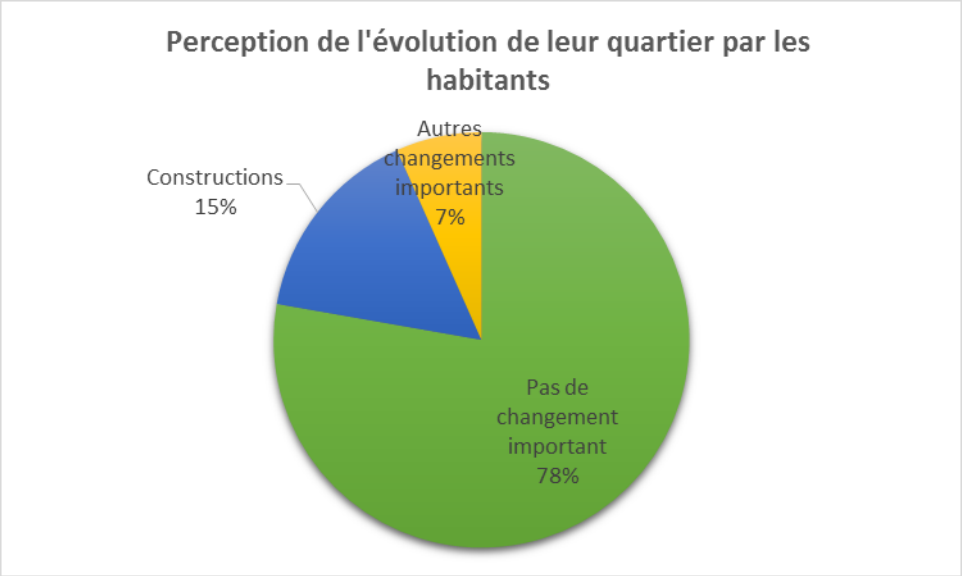

Parallèlement à ce que nous disent les habitants, nous avons constaté l'existence de nouveaux bâtiments ou leur transformation en immeuble d'habitation

« La cour des secrets » : dans la rue du centre socio-culturel (Livraison : début 2020 – 32 appartements)	
« Le 55 » : à proximité de La Poste, en face du Parc de la Mairie (47 appartements)	
Cœur Point du jour : le long de l'école primaire Irène Joliot Curie	

Viva Vida (Livraison en 2017 – 22 appartements)	

Au-delà de ces programmes immobiliers déjà réalisés ou en cours, certains autres programmes sont déjà annoncés ou probables au vu du potentiel de place de notre territoire :

Nous avons consulté le PLUH en mairie d'arrondissement ainsi qu'en ligne. Deux membres du Bureau ont échangé avec un Adjoint de la Mairie d'arrondissement à ce sujet. Nous avons constaté que le PLUH autorise la construction d'immeubles de relativement petite taille (3 à 4 étages) sauf sur le front de l'avenue du Point du jour (5 à 6 étages).

La Mairie d'arrondissement estime que l'impact de ces constructions sera faible sur la démographie de l'arrondissement. Elle attend quelques centaines d'habitants supplémentaires, ce qui est peu significatif par rapport à la population totale de l'arrondissement.

Nous constatons que ces constructions se concentrent sur certains quartiers en particulier, et notamment dans la proximité géographique du Centre. Si les effets seront effectivement faibles au niveau de l'arrondissement (et très peu significatifs en comparaison avec la densification urbaine sur d'autres arrondissements de la Ville, comme le 7ème), ils seront un peu plus significatifs sur notre territoire.

Hypothèse 3 : La qualité des missions de service public se dégraderait

Cette hypothèse se fonde sur des interpellations d'habitants et des constats de différentes natures :

Insatisfactions	• Ces insatisfactions ou difficultés proviennent essentiellement de parents dont les enfants sont scolarisés dans des écoles élémentaires publiques. Nous sommes interpellés régulièrement et de plus en plus souvent par des parents sur : des violences entre enfants non régulées, des difficultés relationnelles ou des incompréhensions avec l'institution scolaire, le sentiment de ne pas être considérés, des difficultés à s'adapter aux rythmes scolaires qui évoluent, des

	tensions liées aux grèves… ils nous font part de leurs inquiétudes, de leurs colères. • Certains parents ont fait le choix d'inscrire leurs enfants dans des écoles privées à contre cœur. Nous ne disposons pas d'éléments chiffrés pour objectiver une éventuelle fuite vers le privé. Elle serait contenue par le fait que le privé serait saturé. • L'école privée La Favorite aurait dédoublé des classes de CP et CE1, l'école privée Notre Dame du Point du Jour s'est agrandie, la Ville de Lyon a vendu à un promoteur privé l'un des bâtiments de l'école publique primaire Irène Joliot curie qui est transformé en immeuble d'habitation (« La cour des secrets »). • Des équipes enseignantes, y compris de direction, nous font part de leurs difficultés, interrogations, parfois épuisement devant des situations difficiles à vivre. L'école élémentaire Irène Joliot Curie s'inquiète d'une chute de la mixité sociale, avec une représentation plus importante que par le passé d'enfants habitants sur le quartier Janin. • A contrario le risque de fermeture de classe à l'école maternelle François Truffaut en raison d'une baisse d'effectifs ne semble plus d'actualité. Une fermeture d'une classe aurait pu entrainer une possible fermeture de l'école. L'ouverture d'une classe spécialisée d'enfants avec autisme est venue renforcer l'école.
Turn-over et/ou non remplacement de professionnels	• En 4 ans, nous aurons eu 4 interlocuteurs différents au sein de la mission DSL (Ville de Lyon) : Delphine Gohlke, Pierre Hamonic, Gaëlle Buisset, Lorana Vincent. Le poste de référent territorial/ chef-fe de projet politique de la ville a parfois été vacant. • Au moment du débat d'enjeux : ni la mission DSL, ni la Métropole, ni l'Etat n'ont été présents bien qu'ils aient été invités et que certains aient confirmé leur présence. Des agents assurent transitoirement par intérim les fonctions de Directeur de la MDMS du 5ème, de Déléguée du Préfet, de référente à la Mission DSL. • Turn over au sein de l'équipe des éducateurs de prévention : en 4 ans, 3 équipes différentes se sont succédées sur le terrain. C'est dommageable quand on sait que le travail de prévention nécessite du temps pour tisser un lien de confiance avec les jeunes et avec les acteurs locaux.
Eloignement géographique	• Fermeture du CMP enfants du Point du jour : déménagement à Perrache, ce qui est un moindre mal par rapport au quartier Confluence retenu initialement. Nous pouvons craindre un moindre recours aux droits et à ce dispositif alors que nous savons combien la prévention est essentielle en matière de santé mentale. • Déménagement de la Mission locale de Vaise à la Duchère. Contrairement aux craintes que nous avions, sur les premiers mois, cela n'aurait pas affecté la fréquentation de la ML par des jeunes du 5ème arrondissement.
Dématérialisation	• Des habitants nous font part de leurs inquiétudes sur l'obligation de faire leur déclaration d'impôt en ligne. • Des habitants sollicitent la CESF pour des démarches administratives en ligne. Ils sont confrontés à différentes difficultés : pas d'ordinateur et/ou de connexion et/ou d'imprimante, non maitrise des interfaces, difficultés avec la langue française… • Il n'est plus possible d'obtenir un RDV avec la CAF sans le solliciter par internet. • Comme nos partenaires institutionnels, cela nous fait craindre un non recours aux droits pour des personnes qui en auraient le plus besoin. La dématérialisation est également une forme d'éloignement des services publics.

En contre-point de ces remarques nous constatons des facteurs qui à l'inverse améliorent les missions de services publics :

- Mise en place de la Médiation santé à Janin : cette médiation pour l'accès aux droits et à la santé a été mise en place dans le cadre des ateliers santé ville (ASV) que la Ville déploie dans

les QPV. Le professionnalisme et la disponibilité de la médiatrice répond aux demandes et besoins des habitants de Janin et également de Jeunet. Les temps collectifs auxquels elle participe sont également très importants.

- Mise en place du Programme de Réussite Educative : le PRE consiste à proposer un accompagnement concerté aux enfants résidant sur le QPV Janin et rencontrant des difficultés particulières. Il s'est mis en place d'abord au sein de l'école maternelle François Truffaut puis a été étendu à l'école élémentaire Irène Joliot Curie et a vocation à l'être au Collège Charcot. Une majorité des élèves issus du quartier Janin se rendent en effet dans ces établissements scolaires en raison de la carte scolaire. Ce programme témoigne de la volonté des pouvoirs publics de proposer un accompagnement spécifique quand cela est nécessaire. Nous nous sommes engagés pleinement pour sa réussite mais nous sommes aujourd'hui très réservés sur ses effets : nous constatons que plusieurs acteurs n'ont pas compris le sens du dispositif ainsi qu'un déficit d'animation.
- Projet de déménagement de la MDMS du 5ème arrondissement de la rue Cléberg vers le Point du jour : si ce projet devait se réaliser, il prendrait le contre-pied de l'éloignement de certains services que nous avons repéré pour opérer à l'inverse un rapprochement important pour les familles du Point du jour.
- Projet de métro à l'horizon 2030 : il témoigne de la volonté de la Ville en particulier de faciliter les connexions en transport en commun avec le plateau du 5ème qui sont aujourd'hui difficiles le soir et le week-end en raison d'une trop faible fréquence des lignes de bus.

Notre hypothèse doit certainement être pondérée, en fonction notamment des secteurs d'activités. Certaines dégradations de service seraient plutôt conjoncturelles, liées à des départs d'agents. Il n'en demeure pas moins que des dégradations (éloignement, dématérialisation) peuvent être très préjudiciables pour les habitants qui auraient le plus besoin des services publics. Nous demeurons très préoccupés sur le devenir des écoles publiques

Hypothèse 4 : il existe une diversité d'acteurs sur le plateau du 5ème arrondissement

Lors de la journée de travail du 2 juin 2018, un sous-groupe a identifié les acteurs intervenants sur notre territoire :

Sport : Stade alexandre Morin (Ménival), Gymnase des Battières, Tennis club municipal, Gymnase Branly, Gymnase Jeunet, Stade Saint-Marc, Club boulistes, Gymnase Charcot, Piste skateboard…

Social, solidarité : CSF, MJC St Just, MJC Ménival, CSC Champvert, CS St Just, CSC Point du jour, Valdocco, AJD, SPES, CIL, Conseil de quartier, Renaissance du Vieux Lyon…

Culture, art : Bibliothèque, Institut Franco-chinois, ENSATT, Théâtre du Point du jour…

Santé : EHPAD Mélodie, Tiers Temps, Etoile du jour, Croix-Rouge, Favorite, Amandine… Centre des Massues, Maison médicale, Hôpital gériatrique Pierre Garraud, CMP enfants/ados (fermeture mi 2018)…

Administratif : La poste, Mairie d'arrondissement, Commissariat, CCAS

Education (* = privé) : Collèges (Charcot, Battières, Favorite*, Notre Dame des Minimes*), Lycées St Just, Branly, Lazariste*,St Marc *, Notre Dame des Minimes*, Sainte Marie), écoles primaires (groupes scolaire Irène Joliot Curie, Gémeaux, Notre Dame du Point du jour*,Favorite*, Minimes*, West point*,St Ursule*, St Just*, St Irénée*). Une part importante d'écoles privées se développerait.

Espaces verts : Parcs (de la Garde, de la Mairie, de la passerelle, de Champvert), Voies vertes, Jardins (des Mûriers, Jeun'et Pousse), squares (Jean Tricon, Père jaillet)…

Nous constatons des insuffisances dans 2 domaines :

Transports (le soir et le week-end). L'agrandissement du Centre médico-chirurgical de réadaptation des Massues, et de nombreux professionnels qui vont venir y travailler, va amener à revoir certains horaires de bus. Il faudra voir avec les habitants si cela est également profitable pour eux. Par ailleurs, le projet de ligne E du métro permettrait de répondre au mieux aux demandes des habitants non véhiculés. Ce projet se situe à l'horizon 2030 et n'impactera pas notre projet 2019/2023.

Emploi : Mirly Solidarité, Permanences de la mission locale, Permanences en mairie d'arrondissement, quelques initiatives… L'organisation de permanences témoigne de la volonté des acteurs de se rapprocher des personnes concernées, mais ne pallient peut-être pas l'absence de service public de l'emploi permanent sur le territoire.

Cette identification des acteurs (non exhaustive) confirme notre hypothèse.

Nous constatons également que le Centre socio-culturel travaille très fortement en partenariat et participe à de nombreux espaces collectifs. Cette position lui permet de favoriser les liens entre acteurs et d'orienter au mieux les habitants vers ceux susceptibles de répondre à leurs demandes. Elle s'inscrit pleinement dans une logique de développement local.

Hypothèse 5 : Les demandes et besoins des habitants de Janin et de Jeunet justifient l'attention particulière que nous accordons à ces deux quartiers et les actions spécifiques que nous y menons.

Les enquêtes « écoute habitants » commanditées par la Ville de Lyon permettent à des habitants de s'exprimer de manière anonyme sur : leur perception de leur quartier, les services et les équipements, les relations et la vie du quartier. Les habitants de Janin et de Jeunet restent attachés à leur quartier et à leur logement avec un taux de satisfaction qui diminue toutefois par rapport au logement entre 2015 et 2016 : ils passent de 87% à 71% à Jeunet et de 88% à 80% à Janin (à rapprocher de la moyenne des QPV enquêtés en 2016 qui était de 79% et de 94% hors QPV). Des habitants de Janin nous ont fait part d'un manque de propreté des parties communes (à la charge des locataires) qui expliquent peut-

être la baisse du taux de satisfaction. Du reste le taux de satisfaction sur le sentiment de propreté du quartier s'est dégradé à Jeunet (de 84% à 71%) et également à Janin (de 57% à 45%) alors qu'il était déjà faible. La propreté est l'un des 2 enjeux que le Conseil citoyen Janin a priorisé.

Le sentiment d'insécurité a légèrement baissé mais le nombre de victimes ou de témoins d'actes de délinquance a augmenté : 23% des habitants enquêtés à Janin, 30% à Jeunet.

Une grande part des habitants de Janin et de Jeunet estime que leur quartier manque de services de proximité (distributeur de billet, poste, transport en commun, équipements sportifs). A noter toutefois l'accueil très positif du « city stade » qui est très respecté. Les habitants ne sont pas satisfaits de la fréquence des transports en commun après 20h mais ce n'est pas spécifique à Janin et Jeunet.

L'accès aux soins demeure difficile pour plus d'un tiers de la population qui limite ses dépenses pour les soins. Cela justifie complètement la médiation santé qui a été mise en place.

Nous avons été interpellés par le fait qu'une part importante de la population (près de 40%) ne participe pas à un centre social ou à une MJC par méconnaissance de ce que nous proposons. La proportion est plus importante à Janin qu'à Jeunet.

Nous avons confronté ces paroles d'habitants récoltées dans le cadre des enquêtes écoutes habitants aux données notamment statistiques dont nous disposons par ailleurs.

Sur le plan économique, nous constatons un niveau de pauvreté plus élevé que sur d'autres quartiers :

- Les critères de la géographie prioritaire de la politique de la Ville ont été revus en 2014. Seuls 2 critères ont été retenus : le nombre d'habitants et la pauvreté économique. Le fait que Janin soit resté en politique de la ville confirme un niveau de pauvreté économique significatif. Jeunet est sorti de la géographie prioritaire en raison d'un nombre d'habitants insuffisant et non pas en raison d'une amélioration de sa situation économique.
- La médiane des revenus (INSEE, données 2014) est de l'ordre de 20k€ sur l'IRIS Champvert mairie (qui comprend le quartier Janin) et sur l'IRIS Pierre Valdo (qui comprend le quartier Jeunet) supérieure à celle de l'IRIS Champvert sud (17k€) mais inférieure aux médianes de toutes les autres IRIS (qui est de l'ordre de 25k€ sur les IRIS La Plaine Charcot, Point du jour, La Garde, Les Castors-Les Granges). Au vu du territoire, nous pouvons faire l'hypothèse que cette médiane est inférieure à Janin et à Jeunet par rapport à celle de leur IRIS respective.
- Ces deux quartiers comprennent essentiellement des logements gérés par des bailleurs sociaux (Grand Lyon Habitat, SACVEL) accessibles sous condition de ressources. Cela va également dans le sens d'un plus haut niveau de pauvreté économique par rapport à d'autres quartiers.
- La part des chômeurs parmi les actifs au sens du recensement en 2011 est de 23% à sœur Janin, 24% à Jeunet, 26% à Ménival (Projet de territoire). Ces taux sont dans la moyenne des QPV de la Ville de Lyon mais significativement plus important que le taux de chômage au niveau de la Ville.

Sur le plan social (données de l'Observatoire de la santé des lyonnais, 2016) :

- La part des 0-14 ans est plus élevée à Janin (22.7%) que sur Jeunet (15,3%), le 5ème arrondissement (14.5%) ou la Ville de Lyon (15.5%).
- A contrario la part de plus de 75 ans est plus faible à Janin (5.1%) par rapport à Jeunet (18.6%), l'arrondissement (10.4%) ou la Ville (7.6%).

- La part des familles monoparentales est significativement plus importante à Jeunet (25.4%) qu'à Janin (19.2%) où la proportion est comparable avec celle de l'arrondissement (19.1%) et à la ville (17.2%).
- La part de la population sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au BAC est plus importante à Janin (70.3%), à Jeunet (54.2%) que sur l'arrondissement (38.2%) ou la Ville (36.1%).
- La part de consultations de médecins spécialistes est plus faible à Janin (29.6%) ou Jeunet (35.2%) que sur l'arrondissement (44.2%) ou la Ville (39%).

Il faut être très prudent dans l'analyse et l'interprétation de données statistiques.

Elles semblent toutefois corroborer notre hypothèse de travail.

Nous relevons également que certains quartiers d'IRIS où les indicateurs seraient plus favorables peuvent également avoir des besoins spécifiques. Nous avons ainsi identifié Les Poncettes qui concentre de l'habitat social avec à proximité une résidence dédiée aux séniors reprise récemment pas Grand Lyon Habitat

Conclusion

Ce tour d'horizon nous a permis de valider globalement nos hypothèses de travail en modulant certaines d'entre elles :

1. Il existe globalement sur notre territoire une forte mixité mais qui peut être faible au sein d'une IRIS ou de territoires infra-IRIS.
2. Les nouvelles constructions sur notre territoire vont modifier sa démographie : l'impact sera peut-être plus faible que ce que nous pensions initialement et sera loin de ce que certains territoires peuvent connaître (le 7ème arrondissement par exemple). Cela nous interpelle toutefois sur la manière dont nous allons accueillir les nouveaux habitants qui vont venir vivre sur le plateau du 5ème arrondissement.
3. La qualité des missions de service public se dégraderait : cela reste une crainte même si nous constatons également des améliorations. La mise en réseau des acteurs peut pallier pour partie cette situation.
4. Les demandes et besoins des habitants de Janin et de Jeunet justifient l'attention particulière que nous accordons à ces deux quartiers et les actions spécifiques que nous y menons. Il nous faut toutefois être très vigilant à ne pas stigmatiser des quartiers, en reconnaissant également leurs talents et leurs ressources.

Avertissement : notre territoire d'action est le plateau du 5ème arrondissement, incluant l'ensemble des IRIS mentionnées dans la partie du projet social consacrée au diagnostic. Dans notre acceptation, ce territoire prend l'appellation « Point du jour » qui ne se limite donc pas ici à la seule IRIS « Point du jour ».

Le projet familles se décline dans les différents secteurs de l'association dans le cadre de projets spécifiques (projets pédagogique de l'EAJE, de l'ALSH, projet séniors) et de programmes d'actions pour d'autres secteurs.

Contexte	**Orientations**	**Objectifs opérationnels**	**Indicateurs quantitatifs et qualitatifs**	**Sources de vérification**
Nous avons été interpellés par des parents nous faisant part de difficultés qu'ils rencontrent dans l'éducation de leurs enfants ou encore de relations parfois difficiles entre les parents et l'institution scolaire. Nous observons nous-même ces difficultés à travers certains comportements. De manière plus générale, nous constatons que la cohésion sociale est mise en cause alors qu'elle est un facteur essentiel du bien vivre ensemble.	1) Favoriser les liens familiaux et intergénérationnels	1.1) Favoriser l'éveil et la socialisation du jeune enfant	• Respect du taux d'occupation de l'EAJE recommandé par la CAF. • Participation à 15 réunions petite enfance par an en mairie d'arrondissement (Commission, Permanence, Projet social, CLSM) • Une permanence d'accueil au LAEP « Le jardin des muriers » chaque mois.	Tableau de bord EAJE Rapport annuel du LAEP
		1.2) Renforcer les liens intra/interfamiliaux et entre les générations	• Programme d'ateliers parents-enfants sur chaque période de vacances scolaires. • Au moins 15 sorties proposées aux familles (familiale, culturelle, avec la crèche, ou autre). • Participation à au moins 3 manifestations ouvertes aux familles sur le territoire. • Au moins 2 actions ponctuelles entre 2 secteurs chaque année • Maintien d'une diversité de mode d'accueil en crèche (temps	Rapport annuel Rapport annuel Rapport annuel Rapport annuel Tableau de bord EAJE

			plein, occasionnel…) pour favoriser une mixité sociale.	
	2) Lutter contre l'isolement et porter une attention particulière aux familles fragilisées	2.1) Connaitre les dispositifs et réponses que peuvent apporter des partenaires plus spécialisés	• Participation à au moins 2 instances partenariales et thématique chaque année (addiction, médiation santé, commission petite enfance du CMP…). • 1 rencontre annuelle avec la PMI. • Rencontre ou échanges téléphoniques avec au moins 70 travailleurs sociaux chaque année.	Comptes rendus des instances
		2.2) Répondre aux demandes des parents confrontés à des difficultés spécifiques	• Toute demande de parents fait l'objet d'une écoute, d'une proposition et/ ou d'orientation vers un secteur du CSC (EAJE, Médecin de crèche, CESF…) ou des structures spécialisées.	Cahier d'écoute.
Nous sommes ponctuellement sollicités par des familles en butte à des difficultés notamment internes à la cellule intrafamiliale. Elles sont également confrontées à la complexité de la règlementation et/ou à la difficulté de solliciter	3) Soutenir les projets des habitants et leur pouvoir d'agir sur des enjeux importants pour eux	3.1) Etre à l'écoute des familles, identifier leurs besoins, leurs attentes	• Présence physique dans au moins une école publique chaque semaine (hors vacances scolaires). • Au moins 2 situations relevées dans le cahier d'écoute chaque mois. • Tous les projets des services gérés par le CSC (EAJE, ALSH) font l'objet de rencontre annuelle avec les familles	Rapport annuel Cahier d'écoute

des institutions publiques pour les résoudre. Ces familles, et d'autres, sont également porteuses de ressources et d'envies d'agir.		3.2) Accompagner des projets collectifs de parents, de familles	• 100% des demandes d'accompagnement fait l'objet d'un temps d'analyse en réunion Booster. • Au moins 1 action ou 1 projet à l'initiative de parents accompagné chaque année.	Compte-rendu des réunions Booster Rapport annuel
		3.3) Soutenir la réussite scolaire de l'enfant et de l'adolescent	• Au moins 1 action conduite chaque année avec les écoles des groupes scolaires publiques Curie et Gémeaux. • Au moins 1 action conduite chaque année avec le Collège Charcot. • Actions d'accompagnement scolaire réalisées dans le cadre du Programme éducatif de territoire. • Maintien du nombre de bénévoles mobilisés sur ces actions. • Participation au Programme de réussite éducative pour les élèves habitants à Janin.	Demandes de financements dans le cadre du CEL et/ ou du CLAS Comptes rendus du Collectif accompagnement scolaire dans le 5ème Liste des bénévoles Agendas des professionnels
		3.4) Assurer une fonction de médiation entre les parents et les institutions notamment scolaires	• Au moins 1 rencontre annuelle avec les directions des établissements scolaires dans lesquels nous intervenons pour favoriser l'interconnaissance. • Facilitation d'au moins 3 relations chaque année entre 1 famille et 1 institution.	Agendas des professionnels Rapport annuel

Ressources économiques

Le modèle économique repose sur :

- Des charges relativement stables (hormis lors de la gestion d'un ALAE sur l'année 2014/2015), pour une large part liées à la masse salariale.
- Des produits composés de subventions, de prestations de services (liées pour certaines d'entre elles à notre activité : PSU, PS ALSH) d'une part et la participation des adhérents d'autre part.

Les exercices de la période de notre projet social et de notre projet famille 2015/2019 ont été fortement impactés par la gestion d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) sur l'année scolaire 2014/2015. La Ville a intégré à notre Dotation Globale de Fonctionnement le budget nécessaire à la gestion de cet ALAE, avec notamment une « subvention d'amorçage » en 2014 et une diminution de notre DGF en 2015 et en 2016 suite à la décision du CA de ne pas poursuivre ce service.

Le résultat net cumulé est déficitaire de 36 281€ pour la période 2014-2018 :

	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**Projection 2018**	**Cumul :**
Produits	781 639	741 964	688 007	716 831	696 956	3 625 397
Charges	747 308	763 117	711 204	722 448	699 379	3 643 456
						Résultat net cumulé :
Résultat net	34 331	-21 153	-23 197	-5 617	-2 424	-18 060
Avant changement de méthode*				-15 455		-27 898

** En particulier pour le calcul des provisions congés payés et indemnités de départ en retraite*

Un tableau plus élaboré est présenté ci-après.

		tresoriers	dont		cumulè	exploit /Projet Social				
				exploitation	exploitation	cumulé	financier	exxept	Resultat NET	net cumulé
1	**2 011**	*latour*		-8 363	-8 363	-8 363	4 988	3 437	63	63
2	**2 012**	*latour*		4 966	-3 397	-3 397	5 890	-6 218	4 637	4 700
3	**2 013**	*maurice*		-9 462	-12 859	-12 859	3 940	6 314	793	5 493
4	**2 014**	*degan*	15 171 >>>	34 330	21 471	21 471	4 703	-5 332	33 702	39 195
			dont alae							
5	**2 015**	*degan*		-23 944	-2 473	-23 944	3 057	266	-21 153	18 042
6	**2 016**	*degan*		-35 098	-35 098	-59 042	4 386	7 516	-23 196	-5 154
7	**2 017**	*vennetier*		-10 926	-46 024	-69 968	2 985	2 323	-5 616	-10 770
8	**2 018**	*vennetier*		-15 972	-61 996	-85 940	3 000	2 165	-10 807	-21 577
	correction exeptionnel		7516 & 2323			-95 779				
9	**2 019**	*vennetier*		-9 979	-71 975	-9 979	2 500	-435	**-7 914**	-29 491
	2 020			0	-71 975	-9 979	0	0	0	-29 491
	2 021			0	-71 975	-9 979	0	0	0	-29 491
	2 022			0	-71 975	-9 979	0	0	0	-29 491
	budgets	previsionnnels				total	35 449	10 036		

Ce déficit cumulé provient principalement de 2 facteurs :

1. Des déficits sur certaines actions en particulier. Sur cette période l'association a mené notamment 2 projets de grande ampleur au regard de sa taille :
    a. La gestion d'1 ALAE qui s'est soldée au final par un déficit de l'ordre de 17 000 € intégralement supporté par l'association.
    b. le co-portage du défilé des lyonnais dans le cadre de l'édition 2016 de la Biennale de la danse. Elle y a participé à hauteur de 5 000 € et a dû prendre à sa charge une partie du déficit constaté en fin de projet.
2. La situation économique de l'association a également été affectée par une baisse ou une suppression de certaines subventions. Les suppressions sont en particulier liées à la révision de la géographie prioritaire de la politique de la ville entrée en vigueur au 1er janvier 2015, avec, nous concernant, la sortie du quartier Jeunet de ce dispositif en raison d'un nombre trop faible d'habitants. Nous continuons toutefois à percevoir pour ce quartier une subvention de la Ville de Lyon qui a placé Jeunet en « Quartier de veille active ». Au global, par rapport à l'exercice 2014, l'ensemble des baisses cumulées est de l'ordre de 35 000 €.

Le résultat net cumulé a été amélioré par l'obtention de subventions ponctuelles pour près de 65 000 € pour la période 2015/2018. Elles concernent en particulier les séniors (à hauteur d'environ 50 000 €) avec les subventions de la CARSAT (fonctionnement et numérique) et La Conférence des financeurs. Des charges spécifiques sont liées à ces subventions.

Les autres subventions se répartissent de la manière suivante :

Apprenti	1000 €
Développement durable	3990 €
Conseil citoyen	5000 €
EAJE	5000 €

Nous constatons que les baisses que nous avons subies fragilisent le « socle » de financement de notre association et sont pour partie compensées par des subventions plus précaires au sens où elles sont annuelles et couvrent pour partie des charges de structures mais également d'autres charges supplémentaires liés à de nouveaux projets (mission fil rouge pour aller vers les séniors isolés, ateliers numériques…).

Notre situation économique est également fragilisée par une non augmentation de nos subventions alors que nos charges progressent chaque année. Cela induit un effet ciseau identifiable avec la projection ci-dessous :

	2019	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
CHARGES					
Achats	46 510	47 208	47 916	48 635	49 364
Services extérieurs	33 000	33 495	33 997	34 507	35 025
Autres services extérieurs	79 089	80 275	81 479	82 702	83 942
Impôts et taxes	19 784	20 081	20 382	20 688	20 998
Charges de personnel	485 189	492 467	499 854	507 352	514 962
Autres charges de gestions	1 300	1 320	1 339	1 359	1 380
Dotation amortissement et provision	8 000	8 120	8 242	8 365	8 491
Partic salar - Impôt bénéf	435	442	448	455	462
Total charges	**673 307**	**683 407**	**693 658**	**704 063**	**714 624**
PRODUITS					
Rémunération des services	339 980	343 380	346 814	350 282	353 785
Subventions	319 669	319 669	311 669	311 669	311 669
Bonus PSU (déuction faite du FPT)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Subvention séniors nouvelle		3 000	10 000	10 000	10 000
Autres subventions à trouver			8 000	15 000	22 000
Cotisation	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Produits financiers	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Total produits	**677 149**	**683 549**	**693 983**	**704 451**	**714 954**
Résultat net	**3 842**	**142**	**325**	**388**	**330**

La projection sur la période 2019/2023 a été construite sur la base des hypothèses :

- Une augmentation de nos charges de 1.5% par an.
- Une augmentation de la rémunération des services de 1% par an.
- Un maintien de nos subventions actuelles (excepté la perte de la subvention de fonctionnement de la CARSAT à partir de 2021), des cotisations et des produits financiers.
- L'obtention de nouvelles subventions.

A terme un effet ciseau pourrait mettre à mal la pérennité de l'association, les charges augmentant plus vite que les produits. Cela questionne notre modèle économique. Aussi, nous nous engagerons activement dans le chantier que lance notre Fédération départementale sur ce sujet, avec une première réunion organisée le 5 mars 2019.

Nous avons également initié en 2018 une réflexion sur notre EAJE avec nos partenaires institutionnels (CAF, PMI, Ville). Ce travail a permis d'élaborer un diagnostic partagé qui met notamment en avant les locaux inadaptés de la crèche. L'installation de plaques anti-bruit dans l'une des pièces par la Ville devrait contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Si cela est aujourd'hui tout à fait nécessaire, il nous faudra certainement envisager un projet de plus grande ampleur (avec la possibilité de création de places si nous disposions de locaux adaptés pour cela) dans les années à venir pour que les professionnels puissent travailler dans de meilleures conditions, gages à la fois d'un accueil de qualité des enfants, de plaisir au travail et de moindre recours à de l'intérim pour pallier certaines absences. Ce projet pourrait nous permettre également de dépasser certains effets de seuil.

Nos objectifs pour la période 2019/2023 :

- ***Alerter nos partenaires institutionnels sur le fait que la non augmentation, voire la baisse ou la suppression, des subventions ne permettra pas de maintenir le niveau actuel d'activité.***

- ***Participer à la réflexion engagée par notre Fédération sur le modèle économique des centres sociaux.***
- ***Poursuivre la réflexion engagée sur l'évolution et l'organisation de notre EAJE, avec nos partenaires institutionnels.***
- ***Rechercher de nouvelles subventions, notamment auprès de Fondations et de Mutuelles (notamment AG2R dans le cadre de son partenariat avec l'URACS)***
- ***Poursuivre une augmentation annuelle de nos tarifs de 1%.***
- ***Développer de nouvelles activités en remplacement de celles qui ont dû être arrêtées parce qu'elles étaient déficitaires (Zumba, Danses en ligne, Anglais).***
- ***Statuer en CA sur les activités qui s'avèreraient déficitaires.***
- ***Intégrer une nouvelle comptable (prise de poste en janvier 2019) au sein de notre équipe.***
- ***Intégrer l'outil de gestion travaillé conjointement entre la CAF et des centres sociaux.***
- ***Interroger les temps de travail à chaque départ de salarié de l'équipe permanente, en compensant le cas échéant toute diminution de temps de travail par une baisse de la charge de travail.***

Ressources humaines

Les ressources humaines de l'association se composent de bénévoles, de salariés et de prestataires.

La gouvernance de l'association est assurée par des instances statutaires présentées ci-dessous. L'ensemble des salariés et des bénévoles d'activité (hors administrateurs) sont placés sous la hiérarchie du directeur. Les administrateurs sont les employeurs, le directeur est le chef du personnel. Par délégation, ce dernier met en œuvre les processus de recrutement (avec au moins 1 membre du Bureau pour les postes de permanents), rédige les fiches de poste, réalise les entretiens annuels, représente l'employeur auprès des IRP, propose le plan de formation annuel au CE puis au Bureau pour validation, peut décider d'une sanction disciplinaire…

Les délégations ont été retravaillées en 2019 et formalisées dans un document validé en Bureau.

En raison de la complexification des lois et des normes ainsi que de la professionnalisation de la gestion des Centre Sociaux (CS), il ne nous est pas possible, en notre qualité de Membres du Bureau de faire prendre sur notre seule initiative, toutes les mesures correspondant aux obligations légales à la charge de l'employeur.

1/Fonctionnement général de l'association

Le Directeur du centre socio-culturel est le garant de la mise en œuvre du projet social et du projet familles agréés par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour la durée de l'agrément.

Le Directeur, avec l'ensemble de l'équipe salariée, reste à l'écoute des besoins, demandes, envies d'agir des habitants du territoire, pour que, ce qui s'élabore dans le centre social corresponde bien à leurs attentes.

Le Directeur veille à entretenir et développer de bonnes relations avec les partenaires associatifs et institutionnels, et favoriser tout nouveau contact susceptible de renforcer le projet social.

Le Directeur accompagne et soutient les administrateurs et les instances associatives afin de piloter ensemble, au mieux, le projet social et le projet familles

Il informe le Bureau et le Conseil d'Administration du déroulement de ces actions et du partenariat avec l'extérieur.

Le Directeur prépare l'ordre du jour du Bureau en accord avec un Membre du Bureau. Il participe avec le Bureau à l'élaboration de l'ordre du jour des Conseils d'Administration, ainsi qu'à la préparation de l'Assemblée Générale.

Il participe au Bureau et au Conseil d'Administration.

Il réunit l'information nécessaire permettant la réflexion dans le cadre de ces instances, et, par son attitude, facilite la prise de décision par le Bureau ou le Conseil d'Administration. Il est responsable de l'application de ces décisions.

Il assure la liaison entre le Conseil d'Administration et les organismes financeurs, les collectivités locales, les pouvoirs publics, compétence partagée avec le bureau et le Conseil d'Administration.

Il peut être amené à représenter l'association en certaines occasions, dont il doit rendre compte au Bureau et/ou au Conseil d'Administration.

Il participe aux commissions internes de travail constituées d'administrateurs et de salariés du centre social.

2/Gestion du personnel

D'une manière générale, il assure la mise en œuvre, au quotidien, au sein de l'association, des décisions prises par le Conseil d'Administration (CA) en matière de politique sociale :

- *Organiser la gestion administrative et courante du personnel et de la paie, être le garant de sa conformité avec les dispositions légales et conventionnelles ;*
- *Garantir le respect de la réglementation concernant l'embauche des salariés, la tenue des dossiers du personnel, les contrôles médicaux et la tenue des registres obligatoires ;*
- *Etre le garant de la conformité des dispositifs mis en œuvre de traitement des données nominatives relatives aux membres du personnel, au regard de la Réglementation générale de la protection des données personnelles (RGPD);*
- *Organiser des réunions d'équipe et informer le Bureau, s'il l'estime nécessaire, des points abordés dans ces réunions.*

2.1 Recrutement

- *Pour une création de poste en CDI, le Directeur associé au Bureau constate le besoin. Le Bureau après validation, le soumet au CA qui décide de la création de poste.*
- *Pour un recrutement sur un poste existant, la décision est collégiale et se fait par consensus Bureau/Direction.*

Le Directeur rédige la fiche de poste, évalue la pesée, sélectionne le type de contrat, rédige les contenus du contrat de travail en concertation avec la Comptable, sélectionne les candidatures en vue d'entretien de recrutement. Ces éléments sont communiqués au Bureau pour validation.

Le Bureau propose une commission de recrutement constituée du Directeur et au moins un Administrateur choisi en fonction de la nature du poste pour réaliser les entretiens d'embauche et faire la sélection définitive du candidat.

Le Membre du Bureau en charge de la mission RH signe les contrats de travail ; en cas d'absence, délégation est faite à un autre membre du Bureau.

Le Directeur est chargé d'informer l'équipe de la création du poste et du processus en cours lors des réunions d'équipe. Il se charge d'accueillir les nouvelles personnes au sein de l'équipe et s'occupe de son intégration au sein de l'association.

Le Bureau informe le CA du déroulement du processus de recrutement.

- *Pour les recrutements des professionnels en CDD ou des vacataires (Intervenants, Animateurs pendant les vacances), le Directeur décide et s'occupe de tout le processus jusqu'à la signature des contrats. Il présente les éléments au Bureau pour information. Le Directeur peut déléguer le recrutement de vacataires aux responsables de secteur et signe le contrat final.*

2.2 Evolution de poste, de la pesée ou de la fiche de poste.

Le Directeur associe le Bureau aux projets de modifications de contenu de fiches de poste, de modification de pesée et à l'argumentation des raisons qui motivent ces évolutions. Ils évaluent au regard de la convention collective, les incidences sur la pesée et le budget.

Le Directeur prépare les modifications contractuelles nécessaires à la mise en application (avenant contrat de travail et fiche de poste, etc.) et signe les avenants.

2.3 Durée du travail, de repos et de congés payés.

Le Directeur :

- *S'assure du respect de la réglementation en vigueur et sécurise la gestion du personnel en terme de durée de travail, repos et congés payés ;*

- *Assure la gestion administrative des aménagements d'horaires de travail, absences du personnel et congés divers ;*

- *Fait respecter les préconisations du Bureau en matière de récupérations, d'heures supplémentaires et complémentaires pour le personnel et pour lui-même.*

2.4 Evaluation.

Le Directeur élabore les outils d'évaluation sur la base d'objectifs individuels et/ou collectifs fixés à l'année N-1. Les objectifs sont fixés par le Directeur.

Le Directeur organise le calendrier des évaluations dans les délais prévus par la convention collective. Il réalise les entretiens.

Le Bureau donne tout pouvoir à la Direction pour la consultation de conseillers (Expert-Comptable, CAC, avocat…) en cas de besoin afin d'être accompagné pour respecter les différentes législations.

2.5 Formation professionnelle.

Le Bureau et le Directeur déterminent ensemble les priorités de formation autour du projet et de sa mise en œuvre pour l'ensemble du personnel. Le Bureau vote le plan de formation. C'est dans un deuxième temps, s'il reste des financements, que sont examinées les demandes des salariés qui n'entrent pas dans les priorités de l'association.

Le Directeur propose, en lien avec les salariés :

- *Les choix de formations,*
- *Le choix des organismes de formation,*
- *Le cadre légal du régime de formation,*
- *La garantie de la mise en œuvre des obligations en matière de formations obligatoires ayant trait aux conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.*

Il s'appuie, entre autres, sur les besoins émergeant des entretiens d'évaluation annuels.

Le Directeur délègue à la Comptable l'organisation du traitement des dossiers « Uniformation » et le suivi comptable des remboursements du fonds de formation.

Le directeur informe le Comité social et économique (CSE) des choix retenus en matière de formation. Il informe les salariés dans le cadre des réunions d'équipe.

2.6 Gestion des instances représentatives du personnel.

- *Assurer la mise en place, le renouvellement et le fonctionnement régulier des instances représentatives du personnel, et ce, en conformité avec la législation sociale.*
- *Animer les réunions du CSE.*

2.7 Protection sociale complémentaire.

Assurer la mise en œuvre de la politique du centre social et participer aux choix des assureurs, mutuelles ou tous organismes et compagnies agréés et reconnus dans le domaine de la prévoyance sociale. Mener avec eux ou à leur encontre, toutes négociations, actions ou contentieux, étant rappelé qu'en cas de contentieux mettant en jeu tous chefs cumulés, une somme d'un montant supérieur à 1 000 € (mille euros), il vous appartiendra de solliciter au préalable le Bureau de l'association. Conclure ou aménager par avenants, tous contrats ou conventions, après accord des membres du Bureau.

2.8 Sanctions, Observation, Avertissement, Mise à pied, Licenciement.

La décision est prise par le Directeur pour les sanctions, avertissements, mises à pieds pour l'ensemble des salariés ; et collégialement avec le Bureau pour les licenciements.

Le Directeur met en œuvre la sanction dans le respect de la convention collective. Il s'appuie, pour ce faire, sur le service juridique SNAECSO, ou le cas échéant, sur les conseils d'un Avocat.

La Direction constitue un dossier objectivé des faits répréhensibles et leur historique de nature à entraîner toute sanction, observation, avertissement, mise à pied, licenciement… et ce pour chacun des salariés. Les courriers sont signés par un membre du Bureau.

2.9 Gestion des conflits.

Le Directeur gère en direct les conflits entre salariés. Il informe le Bureau des tensions pouvant exister entre personnes. Il informe le Bureau des décisions qu'il a mises en œuvre.

3/ Réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

3.1 Assurer la sécurité des salariés et des tiers.

- *Par la formation du personnel permanent à la sécurité sur chaque poste de travail, et l'information des personnes nouvellement embauchées, des salariés sous contrat de travail à durée déterminée, des travailleurs temporaires ;*
- *Par l'affichage d'instructions de sécurité ;*
- *Par la conception de mesures de sécurité et d'hygiène individuelles ou collectives adaptées à l'activité ;*
- *Par le contrôle de l'application, par les salariés, des dispositifs de sécurité individuels ou collectifs ;*
- *Par la mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).*

3.2 Veiller à la sécurité des équipements et des locaux du centre social.

- *Par la mise en place et le maintien en bon état d'utilisation et de conformité à la règlementation de l'ensemble du matériel utilisé par le personnel, de l'ensemble des dispositifs collectifs et individuels de sécurité, notamment en matière d'incendie (respect des vérifications périodiques, affichages et exercices de sécurité) ;*
- *Par la mise en place d'un affichage des consignes de sécurité propres à chaque site.*

3.3 Veiller au strict respect de l'ensemble des règles sanitaires et d'hygiène.

- *S'assurer de la propreté et de l'entretien des locaux ainsi que de leur rangement ;*
- *S'assurer également du respect des règles relatives à l'hygiène concernant le nettoyage des matériels et imposer, le cas échéant, au personnel, le port de vêtements de travail mis à disposition.*

Le Directeur du Centre Social, de par sa fonction, bénéficie de l'autorité et des moyens nécessaires pour veiller à l'observation de ces dispositions.

4/ Dimension économique, comptable, fiscale et financière.

- *Etre l'interlocuteur et représenter la dite association auprès des tiers, y compris auprès de toutes administrations publiques, semi-publiques ou organismes privés dans les domaines du droit du travail, du droit de la sécurité sociale et de la protection sociale, mais aussi administratifs, fiscaux et comptables ;*
- *Faire et souscrire à ce titre toutes déclarations, payer toutes cotisations, taxes, redevances ou impôts, introduire toute demande en exonération, réduction ou remise des dites cotisations, taxes, redevances ou impôts, présenter et signer tous documents et toutes déclarations à ces fins ;*
- *Signer toutes correspondances et documents se rattachant à ces fonctions et responsabilités ;*
- *Le Directeur aura plus particulièrement en charge :*
    - *La supervision et le suivi de la bonne tenue comptable des opérations de l'association en étroite collaboration avec le ou la comptable du centre ;*
    - *La préparation du budget prévisionnel : le suivi dudit budget prévisionnel et son actualisation en cours d'année.*
    - *Avec l'accord du Membre du Bureau en charge des finances, la conclusion de toutes transactions et opérations financières relatives à la gestion administrative, comptable, fiscale. A ce titre, le Directeur dispose de la signature en banque. Néanmoins, les règlements par chèque se feront par le Directeur jusqu'à 500 €, et par un membre du Bureau désigné au-delà de ce montant.*

- *La validation et l'autorisation de toutes dépenses courantes en espèces dans la limite de 500€ par achat ;*
- *La supervision et validation par signature avant paiement de l'état des salaires de chaque mois ;*
- *En lien avec la Comptable, l'Expert-comptable et le Membre du Bureau en charge des finances, la préparation du rapport financier en vue de la tenue de l'Assemblée Générale annuelle ;*
- *La finalisation du rapport de gestion conformément aux remarques du CA.*

Le Membre du Bureau en charge des finances et le Commissaire aux Comptes (CAC) auront un contrôle sur la légalité des opérations exécutées et la justesse des informations diffusées lors de la présentation des comptes clôturés à l'Assemblée Générale.

Le Directeur s'engage à fournir toutes les informations orales et écrites au CAC afin qu'il puisse assurer sa mission dans les conditions les meilleures.

Le Directeur exercera un véritable contrôle budgétaire en veillant à faire établir, au moins une fois par an, une situation provisoire de gestion présentée au Bureau. Dans ce cadre, il alertera le Bureau en cas d'écart important entre les prévisions et les réalisations.

Le Directeur aura la responsabilité de l'établissement des demandes globales de financement par action. Cependant, les contrats, marchés ou conventions feront l'objet d'une décision du CA ou du Bureau et seront signés par un membre du Bureau désigné par le CA.

Les subventions sont un des éléments du budget, un tableau de bord de suivi des subventions est un outil indispensable au Directeur et au Bureau. Le Directeur s'assurera de l'existence et de la bonne utilisation de cet outil.

5/ Moyens.

Le Directeur a tous pouvoirs, y compris au plan financier, dans les limites ci-dessus définies, pour prendre ou faire prendre, les mesures indispensables à l'observation des prescriptions indiquées ci-dessus, pour veiller à l'application des mesures qu'il aura prises ou des consignes qu'il aurait données. Il devra tenir informé le Bureau des difficultés qu'il pourrait rencontrer à ce sujet.

Il dispose des moyens nécessaires à l'exercice de ces pouvoirs et notamment de l'assistance des services et conseils spécialisés, ainsi que la connaissance des textes applicables.

En raison de ses compétences professionnelles et techniques, le directeur reconnait disposer de l'autorité et des moyens suffisants pour exercer pleinement ces responsabilités.

Les exigences spécifiques que comporte la fonction des Directeurs impliquent, bien entendu, que sa responsabilité soit susceptible d'être recherchée, mise en cause, et le cas échéant sanctionnée sur le plan pénal en cas de manquement à son obligation professionnelle. Il assumera en conséquence, toutes les responsabilités que la Loi et la règlementation mettent à la charge de l'employeur dans ces différents domaines.

Il a enfin, en raison de la nature et du nombre des mesures à prendre, la faculté de subdéléguer, dans les mêmes termes, les pouvoirs nécessaires à celui ou ceux de ses subordonnés, dont il a reconnu l'autorité, les qualités et la compétence les qualifiant pour recevoir semblable délégation.

Il met à leur disposition les moyens nécessaires, à l'entier accomplissement de la mission confiée.

Ces délégations devront être données par écrit et il lui appartiendra d'en informer le Bureau et de lui donner une copie de ces dernières.

L'organigramme en place sur la durée du projet 2015/2018 est maintenu pour la période 2019/2023.

Organigramme hiérarchique

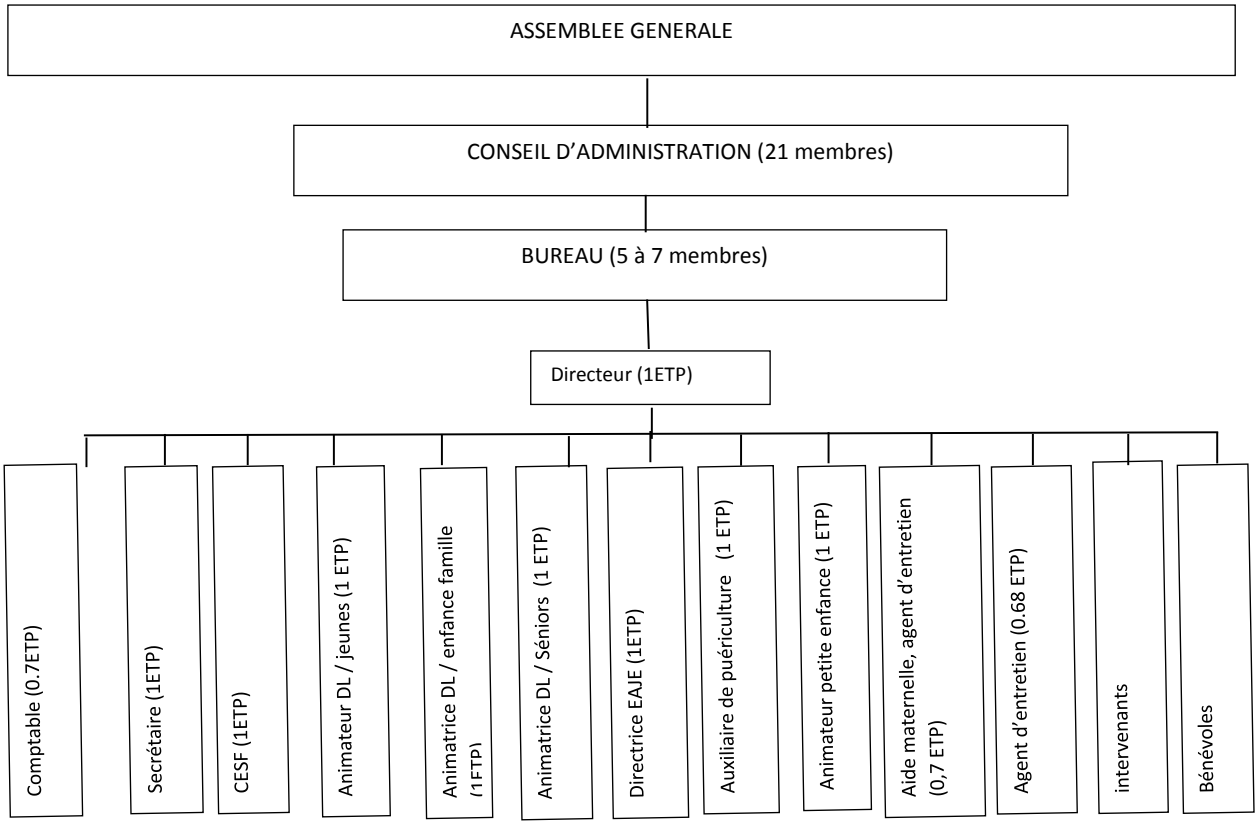

Organigramme fonctionnel

Les relations fonctionnelles sont très nombreuses et ne peuvent pas figurer sur un schéma qui serait illisible. L'organigramme ci-dessous met en évidence :

- les fonctions transversales de la comptable et de la secrétaire ;
- les relations collatérales entre professionnels et intervenants ou bénévoles, avec en particulier pour objectif de prévenir les cloisonnements entre secteurs, la bonne information des adhérents par les intervenants sur l'association et un partage des préoccupations et propositions des adhérents.
- l'équipe EAJE placée sous l'autorité fonctionnelle de sa directrice.

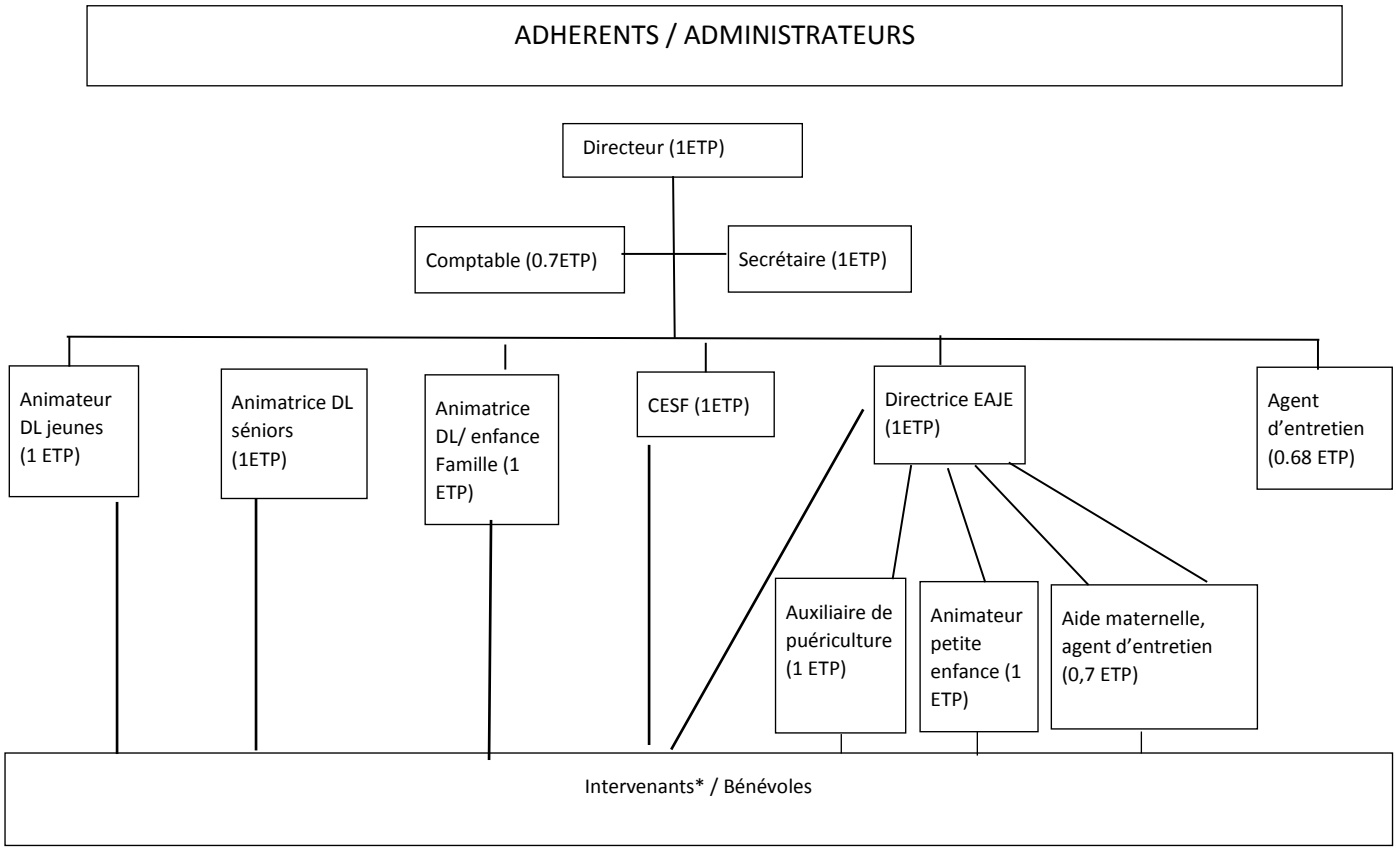

****Intervenants au 1er janvier 2019 :***

Intervenants bénévoles encadrant des activités (15) : Encadrants bénévoles pour les randonnées (10 bénévoles, dont 3 référents : Alain Degand, Roger Bernon, Fabienne Ducrot), Claude Rosenblatt Lanher (café philo), Nicole Salaud Salmon (danses, temps du livre à la crèche), Jeannine Placet, Jean-Claude Larivière (atelier mémoire), groupe de lecture.

Intervenants salariés (9) : Virginie Brunet (Couture), Marjorie Crassard Picton (Tai Chi), François Xavier Iss (Sophrologie), Christine Joubert (Gymnastique), Robert Perillier (Guitare), Antoine Raby (Kung Fu), Maya Sanchez Pacot (Gymnastique), Vincent Valzania (Flûte Traversière), Dominique Girard Blanc (Yoga)

Intervenant assurant des prestations (6) : Magalie Chaucesse (Informatique), Mohammed El Amraoui (atelier d'écriture), Virginie Mantel (Yoga), Cécile Pellegrino (Chorale), Serge Sommer (Théâtre), Sandra Vigouroux (Peinture dessin)

Nos objectifs pour la période 2019/2023 :

- ***Formaliser les délégations avec le soutien de la Fédération.***
- ***Associer davantage le travail des intervenants aux professionnels des différents secteurs.***

Locaux & matériel

Le Centre socio-culturel dispose de 3 sites dans le 5ème arrondissement :

- Le siège de l'association situé au 10 Impasse secret, mis à disposition par la Ville de Lyon
- L'Espace 33 situé au 33 rue Sœur Janin, mis à disposition par la Ville de Lyon
- Un local au 1 rue Jeunet mis à disposition par Grand Lyon Habitat

Ces différents sites nous permettent des interventions dans différents quartiers de notre territoire d'action et de tisser des liens avec des habitants de chacun d'entre eux pour soutenir leur mobilité.

Nous constatons toutefois que le siège de l'association n'est pas adapté à notre activité : manque de place, inaccessibilité de certaines salles (au 2ème étage, sans ascenseur), non repéré par une partie des habitants… Il est essentiel d'engager une discussion avec nos partenaires institutionnels sur le devenir du Centre socio-culturel du Point du jour, en lien notamment avec le développement du territoire et le projet de métro : « Quel centre socio-culturel du Point du jour voulons-nous en 2030 ? »

Nos objectifs pour la période 2019/2023 :

- ***Engager une discussion avec la Ville et la CAF sur la nécessité de disposer de locaux plus adaptés à nos missions***
- ***Installation par la Ville de Lyon de plaque anti-bruit dans le dortoir de la crèche.***
- ***Ravalement de la façade.***
- ***Evaluation de la qualité de l'air à la crèche.***
- ***Rénovation de l'Espace 33 (prévue dans la convention GSUP).***
- ***Mettre en place une Commission développement durable pour définir un plan d'action qui inscrive le centre dans la transition écologique.***

Communication

Dans le cadre du projet social et du projet familles 2015/2019, l'association a particulièrement amélioré sa communication pour être mieux identifié par les habitants. Une commission communication a travaillé sur cet enjeu pendant plusieurs années.

Une enquête auprès des adhérents sur leur perception de l'association nous a ainsi amené à changer de logo. Nous avons retenu un rond pour symboliser le Point du jour et le point de rencontre que l'association se propose d'être avec les habitants. Les 2 bulles de paroles symbolisent les échanges.

Nous avons ainsi adopté une charte graphique pour gagner en lisibilité. Elle est appliquée pour l'ensemble des flyers et affiches de l'association. Les professionnels de l'équipe permanente se sont formés à l'utilisation d'un logiciel pour la production de supports de communication.

Une fresque réalisée sur un mur du Centre socio-culturel, en remplacement d'une fresque vieillissante, rend plus visible le siège de notre association.

Nous avons été vigilants à utiliser les supports de communication écrits pour communiquer sur nos actions, en particulier : Le Progrès et Lyon citoyen (page arrondissement). Nous regrettons que l'espace dédié au 5ème arrondissement dans Le Progrès soit parfois très réduit.

Pour autant, nous savons que nous avons encore une marge de progrès importante au vu du nombre d'habitants qui ne nous connaissent pas et/ou ne nous repèrent pas.

Nos objectifs pour la période 2019/2023 :

Communiquer au plus près des habitants :

- ***Utiliser le panneau d'information installé par Grand Lyon Habitat à Janin.***
- ***Re-solliciter la Mairie d'arrondissement sur l'installation d'un panneau d'information place Bénédicte Teissier***
- ***Statuer sur notre présence sur les réseaux sociaux pour gagner en visibilité auprès des habitants qui les utilisent.***

Mieux repérer le siège de notre association :

- ***Statuer sur l'achat d'un totem ou d'une voile que nous pourrions installer sur le trottoir, en face de notre entrée.***
- ***Continuer à solliciter un ravalement de la maison ancienne auprès de la Ville de Lyon.***

Comme pour le projet précédent, nous prévoyons une évaluation en continue sur la durée de l'agrément avec une mise en débat à chaque assemblée générale.

Cette évaluation sera réalisée à partir :

- Des indicateurs identifiés dans le projet 2019 – 2023
- Deux questions évaluatives qui ont été définies lors de l'élaboration du projet. L'une est spécifique au projet familles et l'autre est transversal à ce projet et au projet social.

Une question évaluative spécifique au projet familles :

Constat de départ : nous avons été régulièrement informés lors de notre projet familles 2015/2019 de difficultés dans les écoles publiques avec lesquelles nous travaillons. Des parents nous ainsi fait part de violences entre enfants, et pour certains d'entre eux de leur décision d'opter par défaut pour des écoles privés. Cela nous interroge sur notre positionnement.

Question de départ : **Dans quelles places le centre socio-culturel se positionne-t-il pour travailler en partenariat avec les établissements scolaires ? Quelles configurations pourrait adopter le CSC pour améliorer les relations entre l'institution scolaire et la communauté éducative ?**

Une question transversale aux projets social et familles :

Constat de départ : dans le cadre de notre projet social, nous avons renforcé notre engagement en faveur d'un développement durable, avec par exemple les différentes éditions du « Point du jour se met au vert », notre participation à des temps forts sur le territoire (Janin fête le printemps, le temps vert à Jeunet), à une dynamique fédérale, et l'évaluation de notre empreinte carbone. Les enjeux liés au développement durable demeurent d'actualité.

Question évaluative : **En quoi le centre socio-culturel contribue à la transition écologique sur le territoire ?**

- **Comment accompagne-t-il l'évolution des connaissances et des pratiques des habitants ?**
- **A-t-il pris des mesures pour réduire sa propre empreinte carbone ? Le cas échéant, quelles en sont les effets ?**

SIGLES

AG : Assemblée Générale

AJD : Atelier Jeudi Dimanche

ALAE : Accueil de Loisirs Associés aux Ecoles

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

ASL : Ateliers Sociolinguistiques

ASV : Atelier Santé Ville

CA : Conseil d'Administration

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CEL : Contrat Educatif Local

CESF : Conseiller-lère en Economie Sociale et Familiale

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

CMP : Centre Médico-Psychologique

CS : Centre Social

CSC : Centre Socio-Culturel

CSF : Confédération Syndicale des Familles

DD : Développement Durable

DSL : Développement Social Local

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

EJE : Educateur-trice de Jeunes Enfants

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ENSATT : Etablissement National Supérieur des Arts et Techniques du Théâtre

ETP : Equivalent Temps Plein

FCSR : Fédération des Centres Sociaux du Rhône et de la Métropole de Lyon

GSUP : Gestion Sociale Urbaine de proximité

IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents

LAP : Lieu d'Accueil Parents

MDMS : Maison De la Métropole pour les Solidarités (ex MDR, ex MDM)

ML : Mission Locale

PEDT : Programme Educatif De Territoire

PLUH : Plan Local d'Urbanisme et pour l'Habitat

PRE : Programme de Réussite Educative

PS : Prestation de Service

PSU : Prestation de Service Unique

QPV : Quartier en Politique de la Ville

QVA : Quartier en Veille Active

RAM : Relai Assistantes Maternelles

REAAP : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents

SPES : Soutien Personnalisé contre l'Echec Scolaire

URACS : Union Rhône Alpes des Centres Sociaux

VFS : Vacances Familles Solidarités

VRAC : Vers un Réseau d'Achat en Commun

VVV : Ville Vie Vacances

Centres Sociaux
Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France [FCSF]

VILLE DE LYON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Rhône

Carsat Retraite & Santé au travail
Rhône-Alpes

GRANDLYON
la métropole

CENTRE SOCIO CULTUREL DU POINT DU JOUR

CENTRE SOCIO-CULTUREL DU POINT DU JOUR

10, IMPASSE SECRET - 69005 LYON - 04.78.25.55.89 - POINT-DU-JOUR-CSC.FR